



Glossaire

de l'aménagement numérique

novembre 2024

Entrées nouvelles ou modifiées

18 nouveaux termes

A

-  **AAF (Annuaire Académique Fédérateur)**
Dispositif technique permettant d'alimenter les annuaires académiques mais aussi les applications consommatrices de données d'identification.
-  **Adduction**
Partie de l'infrastructure du câblage, comprise entre le point de raccordement au réseau des opérateurs et le point de pénétration. Elle peut être souterraine, aéro-souterraine ou aérienne. Elle est constituée de l'ouvrage de génie civil nécessaire : chambres, conduits, poteaux, armement...
-  **ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)**
Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, sur une bande de fréquence plus élevée que celle utilisée pour la téléphonie. Le débit descendant est plus élevé que le débit ascendant.
-  **Affermage**
L'affermage est un contrat de gestion déléguée par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le fermier reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés. La rémunération versée par le fermier en contrepartie du droit d'utilisation de l'ouvrage est appelée la surtaxe. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique mais le fermier peut parfois participer à leur modernisation ou leur extension.
-  **AMDAC (Administrateurs Ministériels des Données, des Algorithmes et des Codes sources)**
Conformément à la circulaire du Premier ministre en date du 27 avril 2021, des AMDAC ont été nommés dans tous les ministères. Ils sont chargés d'élaborer une stratégie et une feuille de route déclinée en actions sur 2 à 3 ans en matière d'ouverture des données, d'APIfication (ou développement d'API) et d'IA (Intelligence Artificielle), ainsi que de coordonner les différentes parties prenantes.
-  **AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux)**
Face aux demandes d'investissements sur fonds propres des opérateurs au-delà de la ZTD et de la zone AMII, le Premier ministre a proposé aux collectivités de lancer des appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL) sur les zones RIP, lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 à Cahors. Dans le cadre d'une procédure plus ou moins formalisée, des opérateurs se sont engagés courant 2018 à déployer partiellement 13 départements sur 5 ans, avec des jalons intermédiaires. Les engagements sont pris dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE (cf. Engagements L. 33-13). "



A

AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

Appel organisé dans le cadre du Programme national Très haut débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses. Ces zones ne peuvent faire l'objet d'un déploiement de RIP subventionnée par le FSN. Modifié dans sa répartition entre opérateurs et renouvelé en 2018, doublé d'engagement pris dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE sauf en cas de carence avérée (cf. Engagements L. 33-13) avec une échéance ferme à fin 2022, l'absence d'atteintes des déploiements par un des opérateurs fait l'objet de procédures de sanctions par l'Arcep.

ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Mise en place le 1^{er} janvier 2020, l'ANCT est née de la fusion du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), d'Epareca et de l'Agence du Numérique. Placé sous l'autorité des ministres chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville, ce service de l'État appuie le gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Les programmes de l'agence correspondent à trois politiques publiques : Territoires et ruralités (notamment le programme France services), Politique de la ville, et Numérique (Plan France Très haut débit, Mission France Mobile, Mission Société numérique, Mission Incubateur de services numériques...).

ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public administratif créé par la loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications et placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, est en charge de la planification, de la gestion et du contrôle de l'ensemble du spectre des radiofréquences en France. Ses missions sont définies dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE).

Arbre PON (Passive Optical Network)

Partie d'un réseau point-à-multipoints dont le tronc est le câble en fibre optique qui est relié au nœud de raccordement optique (NRO), et les ramifications sont les fibres optiques reliées aux logements des abonnés. Les coupleurs sont placés au point de séparation des ramifications.

Arcep (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes et de la distribution de la presse)

Autorité administrative indépendante (précédemment dénommée Autorité de régulation des télécommunication - ART) chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les communications électroniques et postales et la distribution de la presse en France. Elle est composée d'un collège de sept membres : trois désignés par le président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale, deux par le président du Sénat.

Ateliers Territoires connectés

Plusieurs fois par an, les ateliers Territoires connectés (anciennement GRACO techniques) sont organisés par les équipes de l'Arcep à destination des représentants des collectivités territoriales. Ces ateliers sont dédiés au développement de la connectivité fixe et mobile. Ils ont pour objectif d'aborder les dernières avancées de la régulation et de répondre aux questions qu'elles peuvent susciter.

Attaque DDos (Distributed Denial of Service Attack - Attaque en déni de service distribué)

Une attaque DDoS vise à rendre un serveur, un service ou une infrastructure indisponible. L'attaque peut prendre différentes formes : une saturation de la bande passante du serveur pour le rendre injoignable, un épuisement des ressources système de la machine, l'empêchant ainsi de répondre au trafic légitime.

Automation/automatisation

Utilisation d'outils informatiques permettant la programmation d'actions suivant un scénario préétabli et aboutissant à leur exécution sans intervention humaine.



B

Backhaul

Synonyme de collecte.

BAN (Base Adresse Nationale)

Base issue d'une démarche collaborative consistant à associer à chaque adresse recensée sur le territoire français des coordonnées géographiques. La BAN est notamment constituée à partir de la base adresse commune de La Poste, de l'IGN et de la DGFIP (25 millions d'adresses), puis enrichie par les données produites par les administrations et nourrie des contributions citoyennes.

Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires (groupe CDC) rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales notamment. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

BATX

Sigle désignant quatre entreprises chinoises dominantes dans le secteur des nouvelles technologies numériques : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi. L'emploi de ce terme implique souvent par extension l'idée de dépendance technique et économique. Celle-ci interroge notamment la souveraineté des données des individus qui constituent pour certaines d'entre elles la base du modèle économique de ces acteurs. Voir aussi GAFAM.

Beamforming

Technique consistant à émettre depuis une antenne des ondes synchronisées sous la forme de faisceaux. Le beamforming permet de cibler précisément une zone, à l'inverse des systèmes d'émission classiques qui émettent des ondes dans toutes les directions de l'espace. Ce type d'antennes permet de diriger le signal radio uniquement vers les utilisateurs quand ils en ont besoin au lieu d'être émis dans toutes les directions de manière constante.

Bigramme

Identifiant formé de deux caractères alphanumériques, spécifique à chaque opérateur d'infrastructure, dont la liste est tenue à jour par l'Arcep. Chaque opérateur d'infrastructure est tenu d'identifier les prises terminales optiques (PTO) sous le format OO-XXXX-XXXX. Le bigramme (OO) est le préfixe de l'identifiant de chaque PTO. Le suffixe de 8 caractères (XXXX-XXXX) est attribué par l'opérateur d'infrastructure (recommandation de l'Arcep du 25 avril 2013).

Bitstream

C'est une offre permettant aux FAI alternatifs de proposer une offre internet dans les endroits qu'ils n'ont pas dégroupés. Le client conserve son abonnement à la ligne fixe auprès de l'opérateur historique. En France, les prestations bitstream consistent en une revente de l'offre de gros d'Orange dénommée « DSL Access » et reposent sur l'option 5 du dégroupage.

Blockchain (Chaîne de blocs)

Technologie qui permet de stocker et transmettre des informations de manière transparente, sécurisée et décentralisée. Une blockchain est une base de données qui contient l'historique des transactions effectuées depuis sa création. Elle est sécurisée et distribuée car elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire (chacun peut vérifier la validité de la chaîne). Chaque bloc est crypté et protégé contre la falsification. Il existe des blockchains publiques et des blockchains privées. La blockchain est utilisée pour du transfert d'actifs (monnaie, titres, actions...), pour la traçabilité d'actifs et produits (« tiers de confiance ») et pour exécuter automatiquement des contrats (« smart contracts »). À terme, elle pourrait remplacer la plupart des tiers de confiance centralisés (notaires, cadastres...).



B

BLOD (Boucle Locale Optique Dédinée)

Désigne les déploiements de réseaux optiques dédiés à la clientèle professionnelle, également appelés réseaux FttO. Ces réseaux ne sont pas soumis au cadre de régulation du FttH.

BLOM (Boucle Locale Optique Mutualisée)

Désigne les déploiements capillaires (c'est-à-dire l'ensemble des sites clients d'une zone) d'accès optique ; il s'agit des réseaux FttH déployés dans le cadre de régulation symétrique établi par l'Arcep, qui doivent desservir à la fois les locaux d'habitation et les professionnels.

BLR (Boucle Locale Radio)

C'est l'ensemble des technologies permettant à un particulier ou une entreprise d'être relié à son opérateur (téléphonie fixe, Internet, télévision...) via les ondes radio. Ce type de boucle locale permet de compléter la desserte filaire traditionnelle.

Boucle locale cuivre

Partie capillaire cuivre du réseau de communications électroniques d'Orange permettant de raccorder tout utilisateur final aux équipements de ce réseau, établie entre les têtes de câble du répartiteur général d'abonnés et le point de terminaison du réseau (PTR).

BPE (Boîtier de Protection d'Épissure) (*)

Sur les réseaux BLOM, les boîtiers de protection d'épissure sont utilisés pour différentes configurations telles que joint droit entre câbles, éclatement de câbles, distribution et piquage sur des câbles de tailles plus petites. Ces boîtiers peuvent être utilisés sur tous les types d'infrastructure (souterrain, aérien, façade).

BRAM (Boîtier de Raccordement d'Antenne Mobile)

Équipement situé en aval du PBO (à proximité du PBO) dédié au raccordement d'un site mobile. Le raccordement de celui-ci sera effectué à partir de fibres surnuméraires présentes au PBO, via un PRAM (Point de Raccordement d'Antenne Mobile) implanté à proximité du site mobile.

Branchement optique (*)

Segment de réseau situé entre le point de branchement optique (PBO) et le dispositif de terminaison intérieur optique (DTIO).

Brouillage

Un brouillage consiste en une énergie électromagnétique qui dégrade le fonctionnement d'émetteurs ou de récepteurs de radiocommunications. Il peut avoir des causes diverses : source radioélectrique non autorisée ou utilisée en dehors des conditions réglementaires, problème d'isolation d'un appareil électrique générant un parasitage, etc. Un brouillage entrave l'utilisation de certaines fréquences dans un périmètre donné. Le brouillage créé par des équipements radioélectriques, électriques ou électroniques utilisés de manière non conforme est susceptible de sanction pénale.

BTS (Base Transceiver Station - Station de base, ou station de transmission de base)

Équipement actif de type émetteur/récepteur qui assure la communication entre un appareil mobile et le réseau et qui fournit un point d'entrée dans le réseau aux abonnés présents dans sa cellule pour recevoir ou transmettre des appels, des données. Pour ce faire, la BTS doit gérer les problèmes liés à la transmission radioélectrique du réseau : modulation, démodulation, égalisation, codage, correction d'erreurs... Elle est très souvent située sur un point haut dominant la zone qu'elle est destinée à couvrir.

Bundle

Littéralement « paquet » : réunion de plusieurs services en packs, équivalant à des produits intégrés (notamment les offres type triple play proposées via les « box »).



B

BYOD (Bring Your Own Device - Apportez votre appareil personnel)

Modèle d'équipement en terminaux où l'utilisateur (élève par exemple) apporte et utilise son équipement personnel dans un cadre professionnel (ou scolaire). Pour des raisons notamment de sécurité ou d'homogénéité, d'autres modèles existent : le CYOD (Choose Your Own Device) où l'utilisateur peut choisir parmi une liste d'équipements validés et configurés par l'institution, que celle-ci soit ou non la propriétaire ; ou encore le COPE (Corporate Own, Personal Enabled) où l'institution achète mais permet une utilisation personnelle. Ce modèle est parfois désigné par les acronymes français AVAN (Amenez Votre Appareil Numérique) ou AVEC (Apportez Votre Équipement personnel de Communication).

C

Campus Cyber

Lancé par le président de République, le Campus Cyber est le lieu « totem » de la cybersécurité. Il rassemble sur un même site, à La Défense (Hauts-de-Seine), des entreprises (grands groupes, PME), des services de l'État, des organismes de formation, des acteurs de la recherche et des associations. Des partenariats entre le Campus national et des Campus territoriaux de cybersécurité sont en cours dans plusieurs régions françaises.

CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)

Parfois simplement appelée Caisse des Dépôts, la CDC est une institution financière publique créée en 1816. Placée sous le contrôle direct du Parlement, elle exerce des activités d'intérêt général pour le compte de l'État et des collectivités territoriales, mais aussi des activités concurrentielles.

Cerema (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Établissement public d'appui scientifique et technique, le Cerema dispose d'une cellule chargée des villes et territoires intelligents.

CERT (Computer Emergency Response Team) ou CSIRT (Computer Security Incident Response Team)

Un computer emergency response team ou computer security incident response team est un centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, destiné aux entreprises comme aux administrations. Le CERT-FR est porté par la Sous-Direction Opérations de l'ANSSI. Des équipes sont en cours de déploiement dans toutes les régions de France métropolitaine et Outre-mer, suite au plan de relance de 2021.

CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le CGCT regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

Chatbot

Robot de discussion utilisant l'intelligence artificielle pour tenir des conversations avec des êtres humains.

Churn

Terme marketing équivalant au taux d'attrition soit, au cours d'une période donnée, la proportion de clients perdus ou ayant changé de produit ou de service auprès du même fournisseur.

Classe mobile

Ensemble d'ordinateurs portables ou tablettes réunis dans un chariot ou dans une valise afin d'être facilement transportables. Ces classes mobiles intègrent des équipements et fonctionnalités diverses (WiFi, VPI, imprimantes...).

Client léger

Pour les terminaux informatiques, le client léger désigne un poste dont les applications et données sont installées sur un serveur, dans une architecture client-serveur. L'intérêt est de limiter les coûts de gestion et de maintenance.



C

Cloud computing

Le cloud (ou informatique en nuage) est une infrastructure qui permet de stocker, sur des serveurs localisés à distance, des données ou des logiciels qui se trouvaient auparavant seulement sur l'ordinateur d'un utilisateur ou d'une organisation. Cette évolution majeure permet d'accéder depuis n'importe où à ces fichiers et applications. Pour les administrations et services publics, la protection des données et la localisation du centre de stockage sont essentielles. Un « cloud souverain » garantit que le patrimoine informationnel ne quitte pas les frontières administratives et surtout juridictionnelles d'un État.

Cobotique

Néologisme issu des mots « collaboration » et « robotique », la cobotique correspond à la collaboration entre un homme et un robot. Également appelée robotique collaborative, cette technologie utilise la robotique, la mécanique, l'électronique et les sciences cognitives pour assister l'homme dans ses tâches quotidiennes.

Cohésion numérique

Dispositif national de soutien financier aux opérateurs afin qu'ils puissent proposer des offres financièrement abordables pour les foyers qui ne peuvent pas bénéficier d'un service filaire à « bon haut débit » (8 mbits). Initialement prévu pour respecter la promesse gouvernementale de 2020, ce dispositif a été maintenu et fait l'objet de propositions d'extension. L'État subventionne les équipements permettant aux particuliers d'accéder à internet par des réseaux hertziens terrestres ou satellitaires, jusqu'à 150€ pour les offres labellisées proposant du Bon Haut Débit dans les territoires ultramarins, jusqu'à 300€ pour les offres labellisées proposant du Très Haut Débit et pouvant aller jusqu'à 600€ sous conditions de ressources.

Collectivité territoriale

Une collectivité territoriale désigne toute division administrative (le territoire) au-dessous du niveau de l'État, à condition qu'elle soit dirigée par une assemblée délibérante élue distincte de l'État : communes, départements, régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer (COM).

Colonne montante (*)

La colonne montante comprend le point de mutualisation (PM) lorsque celui-ci est situé en pied d'immeuble ou à défaut le point de raccordement (PR) s'il existe et la liaison entre ce point et le point de branchement optique (PBO) inclus s'il existe à l'intérieur de l'immeuble en étage. Dans le cas contraire, il n'y a pas de colonne montante.

Complétude

Obligation réglementaire destinée à garantir la couverture complète des zones desservies en FttH en dehors des zones très denses (précisée dans une recommandation de l'Arcep du 7 novembre 2015).

Concession

C'est une des formes de contrat que peut prendre une délégation de service public. Elle se distingue de l'affermage par la prise en charge par le concessionnaire (souvent une société privée) non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant, mais également des investissements. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur. Dans ce type de contrat, la collectivité délégante est souvent dégagée de toute charge financière d'investissement. En contrepartie, elle doit accepter une durée de concession généralement plus longue que l'affermage.

Conseiller numérique

Pour accompagner les Français en difficulté avec les usages numériques, l'État finance (initialement durant 24 mois à compter de novembre 2020) la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques. Ces professionnels, autrefois appelés animateurs ou médiateurs multimédias, acculturent à la prise en main des équipements informatiques et des services en ligne. Dans les mairies, les maisons France services, les bibliothèques, les associations, les bureaux de Poste, etc. ils ont aussi un rôle d'aide à l'accès au droit. Depuis début 2023, les collectivités sont éligibles à la signature d'une nouvelle convention de subvention, pour une période de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, elles souhaitent conserver les postes de Conseillers numériques France Services (CnFS) qui leur ont été attribués.



C

Contrôle du Spectre

Dans sa mission de Contrôle du Spectre, l'ANFR lutte contre la menace posée par les brouillages. Elle veille à ce que les usages de fréquences radioélectriques soient conformes à la réglementation et instruit les cas de brouillage qui lui sont signalés en recherchant l'équipement en cause et son utilisateur afin d'y mettre fin et que des sanctions appropriées puissent être appliquées. Ses agents assermentés et habilités disposent de pouvoirs d'enquête pour constater les cas de violation de la législation en matière de radiocommunications. Ils peuvent dresser un procès-verbal transmis au Procureur de la République pour poursuite pénale.

CPCE (Code des Postes et des Communications Électroniques)

Code regroupant les dispositions législatives et réglementaires relatives au service postal et aux communications électroniques.

CPE (Customer's Premises Equipment)

Équipement qui se trouve sur le site d'un client, raccordé à l'infrastructure via la boucle.

CPER (Contrat de Plan État-Région)

Document de programmation par lequel l'État et une ou plusieurs régions s'engagent sur une programmation et un financement pluri-annuels autour d'objectifs communs.

CPL (Courants Porteurs en Ligne)

Technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

CPSD (Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements)

Dans le cadre du Plan France Très haut débit, document pluripartite (État, collectivités, opérateur) établissant les moyens respectifs de déploiements privés (opérateurs) et d'accompagnement (collectivités) mis en œuvre en matière de FttH.

CREM (Conception, Réalisation, Exploitation ou Maintenance)

Marchés publics se déclinant en deux types (selon qu'ils intègrent ou non la phase de conception). Ils comportent des engagements de performance mesurables, définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

CRI (Compte Rendu d'Intervention)

Le compte rendu d'intervention est l'outil devant, à l'avenir, permettre à l'ensemble des intervenants (OI et OC) sur les réseaux d'échanger des informations essentielles sur la réalisation des raccordements. Cet outil est nécessaire pour assurer l'exploitabilité des réseaux : vérification de la conformité de l'intervention, mise à jour des référentiels réseaux, suivi des interventions, etc. Même si les travaux ont avancé, il est à noter que, bien qu'annoncé en 2020, le CRI n'est toujours pas, à fin 2023, normalisé, fiable et disponible sur 100 % des interventions. De plus, les métadonnées (horodatage et géolocalisation des photos) sont également trop souvent absentes.

CRSN (Commission Régionale de Stratégie Numérique)

Créées par la circulaire du 17 février 2017, ces commissions remplacent les CCRANT et étendent leur champ d'intervention (TICE, e-administration, télé Santé, médiation, données publiques, numérisation du patrimoine, informatique en nuage, territoires intelligents...). Sous co-présidence du préfet et du président du conseil régional, les CRSN suivent l'avancement du THD fixe et mobile, le déploiement des services et usages. Une sous-commission peut être dédiée au THD fixe, notamment pour le suivi des déploiements privés et la commercialisation des RIP.

Commissions de suivi locaux d'aménagement numérique

Commissions départementales créées par une circulaire de 2021, destinée principalement à suivre les problèmes locaux de la boucle locale cuivre, sous l'égide du préfet de département. Ces commissions ne sont réellement actives que dans une cinquantaine de départements. »

CSU (Centre de Supervision Urbaine)

Salle ou bâtiment équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par des caméras de vidéosurveillance. Ces caméras peuvent parfois être manipulées à distance.



C

Cybermalveillance.gouv.fr

Le Groupement d'Intérêt Public Action contre la Cybermalveillance (GIP ACYMA) est issu de la Stratégie numérique du Gouvernement de 2015. Il a ouvert, en 2017, la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr : c'est un dispositif national de sensibilisation, prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance pour les particuliers, entreprises et collectivités territoriales (hors OIV et hors OSE, voir Cybersécurité).

Cybersécurité

La cybersécurité rassemble les concepts, lois, politiques, dispositifs et outils de sécurité numérique, utilisés pour la protection des personnes, des données et du matériel informatique des États et organisations. Depuis sa création en juillet 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) met en œuvre la stratégie française, assiste les administrations, les opérateurs d'importance vitale (OIV) et les opérateurs de services essentiels (OSE) dans ce domaine.

D

D1, D2, D3

Dans le jargon opérationnel des réseaux FttH, on parle de « D1 » pour le segment du réseau destiné à la collecte et au transport, « D2 » pour celui destiné à la desserte et « D3 » pour le raccordement.

DAN (Délégué Académique au Numérique) ou DRANE (Délégué Régional Académique au Numérique)

Le DAN est chargé auprès de chaque recteur de proposer une stratégie académique déclinant les orientations nationales de développement et de formation aux usages du numérique, d'animer la mise en œuvre de cette feuille de route numérique et d'en évaluer les résultats. Il conduit son action avec les autres responsables académiques et les partenaires territoriaux de l'éducation.

DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif)

Placée sous l'autorité du recteur et sous la responsabilité du délégué académique au numérique (DAN), la DANE pilote au niveau académique le service public du numérique éducatif.

DAS (Distributed Antenna System)

Le système d'antennes distribuées (ou DAS, Distributed Antenna System) permet d'apporter de la couverture mobile à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un site. Cette solution, plutôt adaptée à des lieux d'une certaine taille, consiste en un réseau d'antennes reliées à des équipements de télécommunications déployés par un ou plusieurs opérateurs..

Data Center (Centre de données)

Un centre de données permet de stocker et de traiter des grandes quantités de données en provenance d'une ou plusieurs organisations. Cette infrastructure peut être interne ou externe, exploité ou non par des prestataires. Elle peut aussi être mutualisée par plusieurs entités publiques, localisée sur le territoire national en profitant du déploiement des réseaux FttH, et à proximité des usagers, afin de garantir un service de proximité dans le respect du RGPD et des règles de sécurité informatique comme de souveraineté numérique.

Data Lake (ou Lac de données)

Répertoire où sont stockées de nombreuses données d'entreprises au format brut. Le Data lake se différencie des Data warehouses, qui servent à stocker les données structurées après qu'elles aient été nettoyées et intégrées avec d'autres sources. Un Data lake permet de faciliter l'accès aux données.

Data Warehouse (ou Entrepôt de données)

Plateforme généralement utilisée pour le stockage de données conventionnelles, structurées et déjà formatées. Un Data warehouse permet de collecter et d'analyser des données en provenance de multiples sources hétérogènes. L'objectif est de transformer les données brutes en informations utiles et de les rendre disponibles et accessibles aux utilisateurs.



D

Desserte optique

Désigne l'infrastructure optique située entre le point de mutualisation (PM) et les dispositifs de terminaison intérieur optique (DTIO). Dans le jargon opérationnel, on parle de D2 (voir D1, D2, D3).

DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)

La mission de la DGCL est d'être, au sein de l'État, l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales. Elle est chargée d'élaborer l'ensemble des dispositions concernant les collectivités territoriales, de répartir les concours financiers de l'État entre ces collectivités, de mettre en place les statuts des acteurs locaux (élus et personnels).

DGE (Direction Générale des Entreprises)

Créée par décret le 16 septembre 2014 et placée sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, la DGE a pour mission de développer la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services. Ceci passe par le développement des nouveaux secteurs, notamment dans les services aux entreprises et à la personne, par le soutien et la diffusion de l'innovation et l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, dans un objectif de croissance durable et d'emploi. La DGE a intégré les prérogatives de la DGCIS.

DINUM (Direction Interministérielle du Numérique)

Créée par décret du 25 octobre (2019-1088), en remplacement de la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication), la Dinum élabore la stratégie numérique de l'État et contribue à la transformation numérique des politiques publiques. Elle promeut la dématérialisation des formalités administratives, coordonne l'ouverture des données, définit les règles des SI publics (RGS, RGAA, RGI...). Elle organise la mutualisation entre administrations, met à disposition des outils et services communs. Elle accompagne l'innovation et l'expérimentation (Startup d'État), conçoit et dirige des projets numériques d'intérêt collectif notamment avec les collectivités territoriales (voir TNT)

DNE (Direction du Numérique pour l'Éducation)

Créée en mars 2014 au sein de l'Éducation nationale, la DNE assure de manière transversale la mise en place et le déploiement du service public du numérique éducatif. Elle a pour mission de mettre en synergie tous les acteurs du numérique éducatif avec les systèmes d'information du ministère. Ses interlocuteurs académiques sont les DAN ou les DRANE.

DOCSIS 3.0 (Data Over Cable Service Interface Specifications)

Norme de technologie en vigueur permettant d'utiliser les réseaux câblés pour distribuer du Très haut débit.

Doctrine technique, doctrine du numérique

Document décrivant pour un secteur d'activité (Santé, Éducation) le cadre technique et le cadre d'urbanisation communs dans lesquels doivent s'inscrire les services numériques pour s'échanger et se partager les données. La doctrine s'adresse aux fournisseurs de services publics ou privés. Ses composants décrivent les référentiels de sécurité, d'interopérabilité et de numérique responsable.

Doublonnement (cf. Superposition inefficace (*))

DSLAM (Digital Subscriber Line Access Multiplexer)

Équipement actif raccordant les lignes de cuivre d'abonnés pour fournir un service de données (ADSL, VDSL, SDSL...). Cet équipement est aujourd'hui installé au nœud de raccordement d'abonnés (NRA) et sera installé au sous-répartiteur (SR) dans les scénarios de montée en débit (MeD).

DSP (Délégation de Service Public)

C'est l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. Elle peut prendre 3 formes : l'affermage, la concession, la régie intéressée (sous condition).



D

DTIO (Dispositif de Terminaison Intérieur Optique) (*)

Élément passif situé à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel qui sert de point de test et de limite de responsabilité entre le réseau d'accès en fibre optique et le réseau du client final. Il s'agit du premier point de coupure connecté en aval du point de pénétration du réseau dans le logement ou local à usage professionnel. Les décisions de l'Arcep relatives à la mutualisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique portent sur la partie des lignes de ces réseaux comprise entre le point de mutualisation et la première PTO en aval du point de pénétration du réseau dans le logement ou local à usage professionnel, c'est-à-dire le DTIO. Le lien peut être prolongé par une desserte optique interne terminée par une PTO, dans le salon par exemple.

E

Écrémage (*)

Action d'un opérateur d'infrastructure qui déploierait un réseau FttH desservant la partie la moins coûteuse à couvrir (typiquement la partie la plus agglomérée) d'un territoire donné et renoncerait au déploiement des lignes les plus coûteuses.

Edge computing (Informatique en périphérie ou Informatique en périphérie de réseau)

Architecture informatique distribuée consistant à rapprocher les capacités de calcul à la périphérie du réseau, au plus près de la source des données. Pour l'IoT ou le terminal mobile, l'edge computing évite la transmission des data vers des centres de données centralisés ou le cloud. Un serveur local va ainsi réduire les temps de latence entre capteurs, terminaux et centres de traitement.

EdTech

Terme anglo-saxon signifiant Educational technology. En France, le terme désigne le plus souvent les sociétés ayant pour objets de produire des ressources, des logiciels, pour l'éducation et la formation.

EduConnect

Guichet d'authentification unique qui permet aux usagers (élèves et responsables) présents dans le système d'information du ministère de l'Éducation nationale de s'authentifier pour accéder aux services en ligne liés à l'éducation (livret scolaire, ENT, bourse...). Via une unique authentification et un rattachement de tous les enfants, il simplifiera les accès. EduConnect est le pendant de FranceConnect, il est en cours de déploiement.

EIM (Équipement Individuel Mobile)

Équipement informatique d'un unique utilisateur lui permettant l'accès à des ressources numériques et pouvant être utilisé dans des situations de mobilité. Un cadre de référence pour l'équipement des élèves en EIM est publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale (CARMO).

Engagements L. 33-13

Engagements de déploiements sur fonds propres par un opérateur privé de réseaux de transport de communications électroniques pris au titre de l'article L. 33-13 du CPCE. L'engagement est pris par l'opérateur privé de manière formelle (courrier recommandé adressé au Premier ministre). Après avis de l'Arcep et acceptation éventuelle de l'État, les engagements deviennent opposables et de ce fait possiblement sanctionnables selon les modalités définies à l'article L. 36-11 du CPCE.

ENT (Espace ou Environnement Numérique de Travail)

Ensemble d'outils en ligne qui agrège l'information et permet un accès à distance aux ressources à destination de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants).

EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement)

Les EPLE sont des établissements publics à caractère administratif comprenant les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale. Ils sont rattachés à une collectivité territoriale, le département pour les collèges, la région pour les lycées, et sont chargés de mettre en œuvre le service public de l'enseignement, qui est un service public d'État, pour les élèves du secondaire. Comme tous les établissements publics, les EPLE ont la personnalité morale et disposent d'une autonomie administrative et financière. Ils disposent également d'une certaine autonomie pédagogique et éducative.



E

EPN (Espace Public Numérique)

Lieu ouvert au public offrant un apprentissage et permettant une médiation aux outils et services du numérique. Voir aussi Fab Lab, France services, Tiers-lieu.

Ethernet

Protocole de réseau à commutation de paquets, standardisé sous le nom IEEE 802.3 (norme internationale ISO/IEC 8802-3). Ce standard de réseaux filaires, où le câble diffuse les données à toutes les machines connectées, a été décliné dans des variantes sans fil (normes IEEE 802.11), plus connues sous le terme « WiFi ».

ETIC (Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication)

Enquête nationale annuelle du ministère de l'Éducation nationale. Depuis 2013, le ministère interroge chaque année toutes les écoles, collèges et lycées sur les équipements numériques, les infrastructures et les services numériques. Les données sont publiées, compilées et disponibles en open data (la base de données n'est plus mise à jour).

Extinction du cuivre ou décommissionnement

Suppression de l'utilisation du réseau téléphonique cuivre de la boucle locale dans le cadre d'un plan prévu par l'opérateur historique d'ici 2030 et encadré par l'Arcep. Normalement remplacé par la boucle locale optique sous réserve de complétude, l'accès aux services (Internet, téléphonie...) pourrait être exceptionnellement assuré par d'autres technologies (FttH, 4G ou 5G, satellite...).

F

Fab Lab (Fabrication Laboratory)

Lieu ouvert au public, où sont mis à disposition des outils matériels et logiciels permettant la fabrication d'objets, dans une logique d'innovation et de collaboration. Voir aussi EPN, France services, Tiers-lieu.

FAI (Fournisseur d'Accès à Internet)

Opérateur offrant une connexion au réseau informatique Internet.

FANT (Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire)

Ce fonds est prévu par la loi relative à la réduction de la fracture numérique de décembre 2009.

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Il finance, en gestion partagée entre les États membres et de l'Union européenne, la contribution financière de l'Union aux programmes de développement rural exécutés conformément à la législation communautaire en la matière.

FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional)

Fonds structurel européen qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

Femtocell (Femtocellule)

BTS de faible puissance destinée à la couverture intérieure (indoor) des bâtiments résidentiels ou en entreprise. Elle se branche sur une connexion fixe privative (DSL, câble ou FttH) et permet de délivrer du service pour quelques utilisateurs simultanément.

Fermeture commerciale

Arrêt sur un territoire donné de la commercialisation et de la possibilité de souscription de tout nouvel abonnement (RTC, ADSL, VDSL, SDSL...) au réseau téléphonique cuivre historique. Les abonnements souscrits avant la date de fermeture commerciale restent maintenus jusqu'à la fermeture technique. La fermeture commerciale s'applique à l'ensemble des opérateurs clients du réseau cuivre.



F

Fermeture technique

Résiliation et arrêt de l'ensemble des accès et services existants sur le réseau cuivre. Cet arrêt peut être prononcé même s'il reste des lignes actives pour lesquelles les clients n'ont pas migré vers la fibre ou d'autres technologies.

FMC (Field Mountable Connector - Connecteur montable terrain)

Par opposition à un câble de branchement connectorisé en usine.

FNE (France Numérique Ensemble)

Dans le prolongement de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif (2018) et à l'issue d'une concertation menées dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique (2023), la FNE co-construite par l'Etat, les collectivités et la société civile, devrait permettre, par le renforcement de la coordination entre acteurs via une Instance nationale (ANCT), un appui technique (Hubs, SGAR) et en ingénierie financière, d'élaborer des feuilles de routes territoriales (Préfecture), et de déployer de nouveaux coordinateurs des conseillers numériques (Appel à candidatures) sur le terrain. L'objectif européen : atteindre 80% de la population disposant des compétences numériques de base. Les 16 engagements de FNE ont été cosignés entre l'État et La Belle Alliance (13 associations d'élus locaux, dont l'avicca).

France services

Les structures France services sont des lieux d'accueil physique de proximité, professionnels et de qualité pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives. Voir aussi EPN, Fab Lab, Tiers-lieu.

FranceConnect

Dispositif numérique d'authentification unique garantissant l'identité d'un utilisateur aux sites ou applications utilisatrices en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée (impots.gouv.fr, ameli.fr, ANTS...).

FSN (Fonds national pour la Société Numérique)

Créé par l'État, ce fonds sans personnalité juridique est destiné à accompagner en investissement les acteurs de l'économie numérique, dont le subventionnement des réseaux d'initiative publique (RIP).

FtTE (Fibre pour l'Entreprise)

Offres destinées aux entreprises, établies en s'appuyant sur la partie mutualisée d'un réseau FttH, avec des dispositions techniques et organisationnelles particulières permettant d'assurer de la qualité de service (fibre dédiée entre le NRO et le PM, sécurisation des brassages, garanties de temps de rétablissement ou d'intervention...).

FttH (Fiber to the Home - Fibre optique jusqu'à l'abonné) (*)

Ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique déployée jusqu'à un logement ou local à usage professionnel et permettant de desservir un utilisateur final.

FttH pro

Offres destinées aux professionnels, établies sur un réseau FttH grand public, offrant des services additionnels (hot line dédiée, appels téléphoniques simultanés, stockage...).

FttLA (Fiber to the Last Amplifier)

Technologie visant à réutiliser le réseau câblé existant notamment sur la partie terminale en installant de la fibre optique plus près de l'abonné tout en conservant le câble coaxial sur le dernier segment.

FttO (Fiber to the Office)

Architecture conçue pour les besoins professionnels, apportant en général une fibre dédiée afin de la gérer finement (garantie de temps de rétablissement, qualité de service...).



G

4G fixe

Solution technique hertzienne basée sur le réseau mobile 4G, permettant d'apporter via une box spécifique des débits supérieurs à 30 Mbit/s, avec une limite mensuelle de données échangeables.

5G

Ensemble de technologies hertziennes correspondant à la 5^{ème} génération du standard pour la téléphonie mobile. Validée par l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) sous la référence IMT-2020, elle a été normalisée par le consortium 3GPP (3rd Generation Partnership Project). Exploitée en France sur les bandes basses déjà utilisées par les générations précédentes, sa bande cœur (3,5 GHz) a été attribuée fin 2020, et elle devrait également utiliser à terme la bande 26 GHz. Ses capacités permettent de fournir de meilleurs débits pour l'utilisateur, une connexion massive d'objets connectés (plusieurs milliards), avec des temps de latence très faibles (< à 1 ms pour certains usages).

5G New Radio ou 5G NR

La norme 5G NR est la technologie d'accès radio développée par le 3GPP pour les réseaux mobiles 5G. Elle a été conçue pour être la norme mondiale de l'interface « air » des réseaux 5G.

GAFAM

Sigle désignant cinq entreprises américaines dominantes dans le secteur des nouvelles technologies numériques : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft. L'emploi de ce terme implique souvent par extension l'idée de dépendance technique et économique. Celle-ci interroge notamment la souveraineté des données des individus qui constituent pour certaines d'entre elles la base du modèle économique de ces acteurs. Voir aussi BATX.

GAPD – Garantie À Première Demande

Sécurité conventionnelle par laquelle un garant (banque, compagnie d'assurances, maison-mère d'un délégant, actionnaire d'un délégant...) s'engage à verser une certaine somme d'argent dès que la personne garantie requiert l'exécution de la prestation convenue. Une telle garantie est fréquente dans les contrats de délégation de service public télécom.

GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources)

Solution technique permettant de simplifier et sécuriser l'accès via les ENT à un ensemble de ressources numériques pour l'éducation, produites par des éditeurs différents.

Gel commercial

Période pendant laquelle aucun fournisseur d'accès à internet n'est plus autorisé à commercialiser des abonnements fibre dans un immeuble/une ville/une zone. Ce gel peut être réglementaire (3 mois avant la commercialisation d'une zone arrière de point de mutualisation - ZAPM). Il peut également être lié à des opérations de reprises de réseaux dégradés, et dure dans ce cas le temps des travaux de remise à niveau dudit réseau.

GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs)

Groupe qui repose sur une communauté d'intérêts suffisamment stable pour être identifiée et préexistante à la fourniture du service de télécommunications. Le GFU s'appuie sur un réseau indépendant, au sein duquel les utilisateurs échangent des communications internes. Voir aussi Réseau indépendant.

GIP (Groupement d'Intérêt Public)

Créé en 1982, le GIP est un cadre qui institutionnalise la collaboration de personnes publiques entre elles ou avec des personnes privées afin de permettre le développement d'actions communes.

GPON (Gigabit capable Passive Optical Network)

Technologie de réseau PON standardisée par l'ITU-T (Telecommunication Standardization Sector of the International Telecommunications Union).



G

GraceTHD

Modèle conceptuel de données (MCD) de description des infrastructures composant les réseaux de télécommunications à Très haut débit. L'objectif de la démarche initiée par les collectivités territoriales en 2015 était d'homogénéiser la description de ces réseaux et de fiabiliser les échanges d'informations entre l'ensemble des acteurs durant les phases de déploiement et d'exploitation. En 2017, le modèle a été validé par la COVADIS (Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée) afin de constituer la V2.0 du Géostandard Aménagement Numérique des Territoires. Une nouvelle version (V3.0.0) validée par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique) a été publiée en juin 2020. Réalisée dans le cadre d'une gouvernance tripartite (ANCT, InfraNum et Avicca), cette nouvelle version a fait l'objet d'une recommandation de l'ANCT (V1.0.1) publiée en octobre 2020. GraceTHD est aujourd'hui le référentiel commun à tous les acteurs (privés et publics) impliqués dans la réalisation de réseaux FttH, assurant ainsi l'interopérabilité des données échangées.

GRACO (Groupe d'échanges entre l'Arcep, les Collectivités territoriales et les Opérateurs)

Voir Ateliers Territoires connectés.

GTB (Gestion Technique des Bâtiments - Building Management System)

La GTB a pour objectif, via des capteurs, de superviser et de gérer en local ou à distance les équipements techniques d'un bâtiment tels que le chauffage, la climatisation, l'éclairage, les alarmes, les accès, etc. La GTC (gestion technique centralisée) désigne la supervision d'un seul domaine technique tandis que la GTB désigne la gestion de l'ensemble des installations.

GTI (Garantie de Temps d'Intervention)

Disposition des contrats que les FAI destinent à la clientèle professionnelle. Cette obligation de moyen prévoit qu'en cas d'interruption, un technicien intervient dans un délai défini.

GTR (Garantie de Temps de Rétablissement)

Disposition des contrats que les FAI destinent à la clientèle professionnelle. Cette obligation de résultat prévoit qu'en cas d'interruption, le service sera rétabli dans un délai défini (moins de 4 heures en général).

H

Hackathon

Mot-valise composé du terme « hack » pour programmation et « thon » pour marathon, c'est un événement qui regroupe des compétences variées (en général des développeurs) pour résoudre un problème, dans un temps limité. Les participants construisent, en quelques heures ou quelques jours, une solution sous forme d'application, de site web voire de robot. En tant que modèle d'innovation créative, un hackathon s'appuie à la fois sur la collaboration (entre codeurs, graphistes, sociologues, data-scientists, start-uppers, citoyens, etc.) et la compétition (entre équipes concurrentes), stimulé par un certain degré d'urgence. Dans l'innovation numérique, il peut se décliner en Créathon, Datathon...

HFC (Hybrid Fiber/Coax)

Les réseaux HFC sont des architectures hybrides où l'on retrouve de la fibre optique et du câble coaxial.

Hyperviseur

Un hyperviseur est un outil de virtualisation créant et exécutant des machines virtuelles (VM) serveur sur un même serveur physique. Il permet à un ordinateur hôte de prendre en charge plusieurs VM clientes en partageant virtuellement ses ressources, telles que la mémoire et la capacité de traitement.



I

Intelligence artificielle (IA ou AI en anglais)

L'intelligence artificielle se fonde sur un ensemble de théories et de techniques pour reproduire, à l'aide d'algorithmes et de données, les activités mentales humaines. Moteurs de recherche, systèmes de recommandation, traducteurs automatiques, voitures autonomes, *chatbots*, outils de génération d'images, simulateurs, jumeaux numériques utilisent l'IA. Précurseur de l'informatique, le mathématicien britannique Alan Turing a décrit le « jeu de l'imitation », à la base du concept d'IA dès 1950. Le développement actuel des usages de l'IA pose des questions d'ordre éthique (aide à la décision ou choix automatisé ?) et d'ordre économique et social (grève des scénaristes et acteurs de Hollywood en 2023 par exemple).

Intelligence artificielle générative (IAG ou GAI en anglais)

Type d'intelligence artificielle capable de générer du contenu (texte, images, vidéos ou autre média) ressemblant à celui créé par les humains.

Illectronisme

Ce néologisme transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique : il s'agit d'un manque ou d'une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources électroniques. L'illectronisme s'oppose à la littératie numérique.

IMS (Interruption Maximale de Service)

Disposition des contrats que les FAI destinent à la clientèle professionnelle. Cette obligation de résultat fixe une durée maximale, cumulée sur une période d'un an, de coupure du service (généralement 13 h/an).

Inclusion numérique

L'inclusion numérique - ou e-inclusion - vise à rendre autonome chaque citoyen face aux outils et services nés des communications électroniques. 13 à 14 millions de Français n'utilisaient pas ou peu internet, selon le Baromètre du numérique 2018 et sont ainsi privés des principaux bénéfices de la société de l'information (économie numérique, accès à l'emploi et à la formation en ligne, relation dématérialisée avec les services publics, inclusion sociale...).

INR (Institut du Numérique Responsable)

Association loi 1901 créée en 2018, l'INR prolonge les travaux du « Club Green IT » et a pour objet d'être un lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable : la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique, la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous. Son organisation s'articule autour des collèges réunissant les adhérents (entreprises, associations, ONG, établissements d'éducation, collectivités...).

Internet des Objets (ou IoT - Internet of Things)

Évolution de l'Internet pour connecter des objets, repérés par un système d'identification, afin de développer les interactions avec le monde physique (relevés de capteurs, commande à distance...).

IP (Internet Protocol)

Famille de protocoles de communication de réseau informatique conçus pour et utilisés par Internet. Les protocoles IP sont au niveau 3 dans le modèle OSI (Open Systems Interconnection). Ils s'intègrent dans la suite des protocoles Internet et permettent un service d'adressage unique pour l'ensemble des terminaux connectés.

IPE (Informations Préalables Enrichies)

Dans le cadre de la mutualisation des réseaux FttH, les opérateurs échangent régulièrement des fichiers IPE complétant les données « LME » sur l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique après la signature de conventions avec un propriétaire ou un syndicat de copropriétaires : type d'ingénierie, nombre de fibres de la colonne montante, type de zone, etc. Comme les fichiers « LME », ils contiennent l'information de l'identifiant de l'adresse (« hexaclé » présent dans la base Mediapost de La Poste) ainsi que, selon les opérateurs, des informations liées à l'immeuble.



IRIS (Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques)

Selon l'INSEE, l'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

IRU (Infeasible Right of Use - Droit irrévocable d'usage)

Droit d'usage irrévocable d'utiliser une partie des capacités d'un réseau, notamment en fibres optiques, sur une période de temps déterminée. Les IRU acquis bénéficient de dispositions comptables les assimilant largement à des investissements.

J

J3M

Délai réglementaire de 3 mois imposé par l'Arcep à partir de l'installation de lignes FttH dans un PM (ZMD) ou un boîtier d'immeuble (ZTD). Après la signature d'une convention d'équipement en fibre optique, l'opérateur d'infrastructure qui a construit et qui exploitera les lignes FttH d'un PM ou d'un boîtier d'immeuble informe immédiatement les autres opérateurs déclarés auprès de l'Arcep. Après l'installation des lignes, il doit attendre 3 mois avant de commercialiser ses services afin que les autres opérateurs puissent se raccorder au réseau (cf. Gem commercial). L'ouverture commerciale est simultanée pour tous les fournisseurs d'accès à internet présents, il n'existe aucune exclusivité.

Jumeau numérique

Reproduction virtuelle d'un objet physique, d'un processus ou d'un service. C'est la réplique dynamique, la maquette en 3D temps réel, le modèle « augmenté » de l'ensemble des capteurs, données et superviseurs déployés effectivement sur un territoire intelligent.

K

KROE (Kit de Raccordement Optique Étanche) (*)

Un kit de raccordement est utilisable sur le tronçon PBO-DTIO de la BLOM. Il est conçu pour raccorder deux câbles de branchement. Le kit de raccordement permet de réaliser des raccordements longs en aérien ou en souterrain, de rallonger un câble de branchement et/ou de réaliser un PDO. En maintenance, il permet d'effectuer des reprises ou des réparations de lignes de branchements en provisoire ou en définitif.

L

LAN (Local Area Network - Réseau local)

Réseau local situé dans une zone réduite telle qu'un bâtiment. On parle de réseau local étendu lorsque ce réseau relie des ordinateurs appartenant à un même réseau, par exemple les EPLE (Établissements Publics Local d'Enseignement) d'une même collectivité, mais situés dans des bâtiments distants. Le LAN étendu prend souvent la forme d'un GFU.

LEINA (Labellisation des Entreprises d'Ingénierie Aérienne)

L'association LEINA a été créée sous l'impulsion d'Enedis, du Credo (Cercle de Réflexion et d'Étude pour le Développement de l'Optique), et de l'opérateur Orange, dans l'optique de délivrer une labellisation aux bureaux d'études, attestant de leur compétence.

LFO (Location de Fibre Optique)

Offre Orange de location de fibre optique pour la collecte.



L

LiFi (Light Fidelity)

Technologie de communication utilisant les longueurs d'ondes de la lumière visible, sur de courtes distances, avec le protocole IEEE 802.

Littératie numérique

Aptitude à comprendre et à utiliser les TIC dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.

Local

Logement ou local à usage professionnel destiné à être raccordé en fibre optique dans le cadre d'un projet FttH. Le Plan France Très haut débit prévoit que le nombre de lignes raccordables d'un projet FttH correspond au nombre total de locaux comptabilisés dans les zones qui seront desservies en FttH en prenant pour références les bases « Logements » (publiées en 2011) et « Démographie des entreprises » (publiée en 2013) de l'INSEE.

Local raccordable dès autorisation

Logement ou local à usage professionnel pour lequel l'opérateur de réseau conventionné a déployé un réseau lui permettant de le rendre raccordable (installation du PBO) dans un délai maximal de six mois à compter de la signature de la convention régie par l'article L. 33-6 du code des postes et communications électroniques, ou de l'accord avec un particulier, lui permettant de déployer le réseau FttH sur la propriété privée (ou publique). (définition de la CPSD)

Local raccordable sur demande

Logement ou local pour lequel un opérateur d'infrastructures a déployé un réseau lui permettant de le rendre raccordable (installation du PBO) dans un délai maximal de six mois à compter de toute commande de raccordement final (segment PBO-PTO) d'un opérateur de service FttH. Une recommandation de l'Arcep limite les cas où un opérateur d'infrastructures peut laisser des locaux en raccordables sur demande.

Logement abonné (*)

Logement dont l'occupant a souscrit un abonnement à une offre d'un opérateur commercial basée sur un réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Logement adressable

Logement ou local situé dans la zone arrière d'un SRO (ou point de mutualisation) pour lequel seule l'armoire de rue a été posée (absence de PBO posé). Cette terminologie n'ayant pas de définition précise et partagée, il convient d'employer les définitions de l'Arcep signalées par une étoile (*).

Logement bloqué

Logement qualifié de raccordable dans le fichier IPE (donc bien comptabilisé comme tel dans les statistiques trimestrielles de l'Arcep) mais non éligible suite à un gel « temporaire » (blocage d'une durée indéterminée même si supposée courte). Il s'agit d'une caractérisation effectuée par l'OI qui signifie à l'OC qu'il rejettera les commandes relatives au logement concerné. Ce blocage peut être notamment lié à des problèmes d'accès, d'adduction en partie publique, de passage en façade, de réaménagement du réseau etc. mais également dans certains cas à des PBO posés mais non fibrés. Selon les communes, la part de logements bloqués varie de quelques unités à plus de 12% des prises dites raccordables.

Logement couvert

Cette terminologie n'ayant pas de définition précise et partagée, il convient d'employer les définitions de l'Arcep indiquées d'une étoile.

Logement éligible (*)

Logement pour lequel au moins un opérateur (qui peut être l'opérateur d'immeuble) a relié le point de mutualisation (PM) à son nœud de raccordement optique (NRO), et pour lequel il manque seulement le raccordement final et un éventuel brassage au PM pour avoir une continuité optique entre le NRO de l'opérateur et la prise terminale optique (PTO).



L

● Logement éligible mutualisé (*)

Logement éligible pour lequel plusieurs opérateurs ont relié le point de mutualisation à leur nœud de raccordement optique.

● Logement programmé

Logement situé dans la zone arrière d'un point de mutualisation pour lequel le point de mutualisation a été installé et mis à disposition des opérateurs tiers, au sens de l'annexe II de la décision n° 2009-1106. L'Arcep impose un « délai raisonnable » de deux à cinq ans en zone moins dense pour rendre raccordable ou raccordable sur demande un logement programmé.

● Logement raccordable (*)

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique, ou entre le point de mutualisation et la prise terminale optique si le point de branchement optique est absent.

● Logement raccordé (*)

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et la prise terminale optique.

● LPWAN (Low Power Range Area Network - Réseau bas débit longue portée)

Réseau radio étendu permettant la communication massive d'objets (IoT - Internet of Things), à bas débit et faible consommation énergétique, avec des passerelles vers Internet. Plusieurs technologies sont concurrentes pour s'imposer sur le marché (Sigfox, LoRa, Qowisio, évolutions de la 3, 4 et 5G...), avec pour certaines des travaux de standardisation en cours.

● LTE (Long Term Evolution)

Technologie radio mobile de 4^{ème} génération.

M

● M2M (Machine to Machine)

Service de communication entre objets, ciblé au domaine professionnel.

● Macro-cell (Macro-cellule)

Il s'agit des BTS les plus largement répandues en France. Les macro-cells ont une portée de 1 à 20 km environ, selon les fréquences utilisées et les obstacles - naturels ou non - présents à proximité.

● MCD (Modèle Conceptuel de Données)

Cf. GraceTHD.

● MCO (Maintien en Condition Opérationnelle)

Ensemble des stratégies nécessaires pour garantir que les applications, les infrastructures et les matériels soient disponibles à tout moment (maintenance préventive et corrective).

● MeD

Solution de type montée en débit consistant à réduire la longueur de cuivre de la ligne d'abonné en déployant de la fibre jusqu'au sous-répartiteur (SR). Cette solution nécessite l'installation d'un équipement actif au SR.

● Micro-cell (Micro-cellule)

BTS de portée moyenne à faible, visant soit à mieux couvrir une zone plus réduite que celles visées par les macro-cells (hameau, site touristique, grand bâtiment...), soit à désaturer certaines zones (équipements sportifs, parcs d'activités, centres commerciaux...). L'implantation se fait sur des points hauts moins élevés que les macro-BTS, comme un bâtiment existant ou un mât plutôt qu'un pylône, voire en indoor pour certaines configurations. Très compactes, faiblement consommatrices d'énergie (absence de climatisation), ces BTS peuvent néanmoins délivrer du service à plusieurs centaines d'utilisateurs simultanément et couvrir quelques centaines de mètres à quelques kilomètres.



M

Mission France Mobile

Au sein de l'ANCT, la Mission France Mobile est chargée de piloter et mettre en œuvre le dispositif « Couverture ciblée » du New Deal mobile, en faisant le lien avec les équipes projets locales qui identifient les sites à couvrir. Elle est également chargée de coordonner les sujets nationaux et de fournir l'appui technique et opérationnel aux équipes projets locales.

Mission Société numérique

La Mission Société numérique met en œuvre un programme d'action pour favoriser l'autonomie et la capacité de tous à saisir les opportunités du numérique et pour accompagner la transition des territoires. La Mission Société numérique fait partie de l'ANCT.

Mode OI (Opérateur d'Immeuble)

Contrairement au raccordement en mode STOC, ce mode prévoit un raccordement et un brassage par l'OI.

Mode STOC (Sous-Traitance Opérateur Commercial)

Modèle ou contrat dans lequel l'opérateur d'immeuble (OI) sous-traite à l'opérateur commercial (OC) le raccordement du client final. Dans ce modèle, l'OI ne réalise pas le raccordement lui-même mais délègue le raccordement chez le client à l'OC via un contrat de sous-traitance. Ce contrat de sous-traitance porte sur le raccordement PBO-PTO et la pose de la PTO chez le client qui sont de la responsabilité de l'OI, ainsi que le test de la ligne du PM à la PTO. Le brassage au PM n'est pas compris dans le contrat de sous-traitance, mais il peut être également réalisé par l'OC, l'action étant dans ce cas de sa responsabilité. Le brassage au PM peut donc être réalisé par l'OC à tout moment, de façon synchrone avec le raccordement PBO-PTO ou non. En pratique, les OC synchronisent les deux actions quand ils doivent réaliser le brassage au PM en plus du raccordement PBO-PTO.

Mode STOIC

Raccordement à un réseau FttH où la PTO est posée par l'OC et le jarretierage au PM est réalisé par l'OI.

Montée en débit

Concept visant l'amélioration des accès haut débit en utilisant différentes technologies filaires (MeD, FttH, FttLA) ou hertziennes (WiFi, WiMAX, LTE, satellite).

MTBF (Mean Time Between Failures)

Le temps moyen (ou durée moyenne) entre pannes, souvent désigné par son sigle anglais MTBF (Mean Time Between Failures), est une des valeurs qui indiquent la fiabilité d'un composant, d'un produit ou d'un système. C'est la moyenne arithmétique du temps de fonctionnement entre les pannes d'un système réparable. MTTF signifie Mean Time To Failure (temps moyen de fonctionnement avant panne) ; MTBF, Mean Time Between Failure (temps moyen entre pannes) ; MDT, Mean Down Time (durée moyenne d'indisponibilité) ; MUT, Mean Up Time (durée moyenne de fonctionnement après réparation) ; MTTR, Mean Time To Repair (durée moyenne de réparation).

MVNO (Mobile Virtual Network Operator)

Un opérateur de réseau mobile virtuel est un opérateur de téléphonie mobile qui, ne possédant pas de concession de spectre de fréquences ni d'infrastructure de réseau propre, contracte des accords avec les opérateurs mobiles possédant un réseau mobile (connus sous le sigle MNO, Mobile Network Operator) pour leur acheter un forfait d'utilisation et le revendre sous sa propre marque à ses clients.

MxM (Mobile xxx Management)

Sigle désignant l'ensemble des familles d'outils de gestion d'équipement, d'application ou de contenu sur les outils nomades (MCM - Mobile Content Management / MDC - Mobile Device Management / MAM - Mobile Application Management).



N

New Deal mobile

Dénomination usuelle d'un accord passé en janvier 2018 entre l'État et les opérateurs, sous l'égide de l'Arcep : les préoccupations d'aménagement du territoire sont mises en avant, en contrepartie d'un plafonnement du montant des redevances liées aux autorisations d'utilisation de fréquences. L'amélioration de l'accès aux services mobiles est construit autour de cinq opérations : généralisation de la 4G, couverture des principaux axes de transport, offres de service 4G fixe, accessibilité à l'intérieur des locaux, ainsi qu'un dispositif de couverture ciblée sur des secteurs prioritaires par les collectivités locales.

NGA (Next Generation Access - Réseaux d'accès de nouvelle génération)

Réseaux d'accès qui sont, en tout ou partie, en fibre optique et qui sont capables d'offrir des services d'accès à haut débit améliorés par rapport aux réseaux cuivre existants (notamment grâce à des débits supérieurs).

NOC (Network Operating Center - Centre d'opération de réseau)

Service de contrôle des transactions, de la surveillance des incidents et de la charge d'un réseau.

NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés)

Lieu où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers le client (boucle locale).

NRA-MeD (NRA-Montée en Débit)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre point de raccordement mutualisé (PRM) d'Orange.

NRA-xy

Cette dénomination recouvre l'ensemble des nouveaux NRA installés par Orange suite à des opérations de réaménagement en mono-injection. À titre d'illustration, le NRA-ZO est la dénomination d'un NRA-xy installé pour couvrir une zone d'ombre du haut débit, c'est-à-dire une zone jusqu'alors inéligible au DSL.

NRA-ZO (NRA-Zone d'Ombre)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre d'Orange pour la résorption des zones inéligibles au haut débit, permettant d'offrir aux clients finals un service haut débit lorsque ces derniers sont trop éloignés de leur NRA.

NRO (Nœud de Raccordement Optique) (*)

Point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs et passifs à partir desquels l'opérateur commercial active les accès de ses abonnés. Il peut être exploité par un opérateur d'infrastructure, qui proposera alors le plus souvent des prestations d'hébergement, voire de transport optique vers ce NRO.

O

Objet connecté

D'après l'UIT (Union Internationale des Télécommunications), tout objet qui peut se connecter à un réseau ouvert sur internet est potentiellement un objet connecté.

OC (Opérateur Commercial) (*)

Opérateur de communications électroniques au sens de l'article L. 33-1 du CPCE ayant conclu ou ayant vocation à conclure une convention d'accès aux lignes à très haut débit en fibre optique dans le cadre prévu par l'article L. 34-8-3 du CPCE.

OCEN (Opérateur Commercial d'Envergure Nationale)



O

ODR – Offre de référence

L'offre de référence est l'un des documents annexés aux contrats de délégation de service public. Elle décrit les différentes prestations devant être commercialisées par le délégataire et les tarifs qui y sont associés.

Offre de raccordement distant (*)

Dans les zones moins denses, offre passive de fibre optique entre le point de mutualisation et le point de raccordement distant mutualisé afin de permettre aux opérateurs tiers de se raccorder au point de mutualisation dans des conditions économiques raisonnables lorsque le point de mutualisation regroupe un nombre de lignes inférieur à 1 000.

OI (Opérateur d'Infrastructure, ex-opérateur d'immeuble) (*)

Personne chargée de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, telle que définie dans les décisions n° 2009-1106, n° 2010-1312 et n° 2015-0776 de l'Arcep. Un opérateur d'infrastructure peut exploiter plusieurs PM. Il peut également établir un NRO pour concentrer les liens de transport optique provenant de ces PM.

OIV (Opérateurs d'Importance Vitale)

Administration, entreprise publique ou privée désignée par l'État comme indispensable à la vie de la nation. Les OIV sont tenus de garantir la sécurité de leurs sites et systèmes d'information les plus critiques contre tout risque et menace d'origine naturelle ou humaine.

OLT (Optical Line Termination)

Dans les architectures de type PON, baie optique qui regroupe toutes les fibres d'un même secteur (équivalent du DSLAM pour l'ADSL), située dans un NRO de rattachement.

ONT (Optical Network Termination)

Dans les architectures de type PON, unité de réseau optique employée pour le raccordement par fibre jusqu'au domicile (FttH), qui incorpore la fonction d'accès au terminal de l'utilisateur.

Open Data

Les données ouvertes (open data en anglais) correspondent aux données numériques, d'origine publique ou privée, mises à disposition de tout un chacun en accès libre, afin d'être réutilisables par tous sans restriction de copyright, brevets ou d'autres mécanismes de contrôle.

Opérateur

Exploitant de réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournisseur de service de communications électroniques au public, déclaré conformément à l'article L. 33-1 du CPCE.

OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)

L'OPPBTP a été créé en 1947 à l'initiative des partenaires sociaux des branches bâtiment et travaux publics compte tenu de l'importance des questions santé-sécurité dans le BTP. Premier organisme paritaire de branche dédié à la prévention des risques professionnels, il est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Ses missions portent notamment sur la promotion de la prévention, l'expertise, l'étude des situations de terrain et le retour d'expérience à la profession et aux pouvoirs publics, l'information, le conseil et la formation.

OPSN (Opérateur Public de Services Numériques)

Les opérateurs publics de services numériques offrent des usages mutualisés à leurs collectivités ou leurs groupements adhérents. Ces structures accompagnent les collectivités dans leurs services informatiques et leur transformation digitale. Elles sont de natures juridiques diverses : associations, centres de gestion, syndicats mixtes, agences techniques départementales...

OTT (Over The Top)

Acteurs proposant leurs services à l'utilisateur final, en utilisant les réseaux fixes ou mobiles des fournisseurs d'accès à Internet.



O

Overbuilding

Construction ou menaces de construction de réseaux télécoms par un opérateur sur un secteur géographique sur lequel il avait pourtant préalablement indiqué ne rien vouloir construire.

P

Partie terminale (*)

Partie du réseau comprise entre le point de mutualisation et les prises situées dans les logements. La partie terminale est constituée par un ensemble de lignes.

PBD (Poche de Basse Densité) (*)

Délimitation géographique proposée par l'Arcep dans le cadre de ses recommandations en faveur de la mutualisation des réseaux FttH. Fondée sur la base IRIS de l'INSEE, la PBD correspond aux secteurs les moins denses des zones très denses, où une remontée du point de mutualisation en amont du réseau paraît souhaitable pour assurer la cohérence ainsi que la complétude du réseau.

PBO (Point de Branchement Optique) (*)

Équipement permettant de raccorder le câblage amont avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieure optique. Le point de branchement optique peut se trouver en pied d'immeuble ou à l'extérieur de l'habitat ; dans ce cas, il permet de raccorder le câblage installé en amont dans le réseau avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieure optique. Dans les immeubles de plusieurs logements ou locaux à usage professionnel comprenant une colonne montante, le point de branchement permet de raccorder le câblage vertical de l'immeuble avec le câble de branchement et est généralement situé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante.

PC (Point de Concentration)

Le point de concentration du réseau cuivre est situé à proximité des habitations, généralement sous la forme d'un petit coffret plastique installé sur poteau ou en façade et desservant 7 à 14 lignes.

PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Procédure préventive conçue pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires en cas de défaillance d'un système afin de rester opérationnel après un événement imprévu. Ce plan permet une continuité de l'activité en cas de panne ou d'incident, grâce à une anticipation du risque et de ses conséquences.

PD (Point de Démarcation) ou PDO (Point de Démarcation Optique) (*)

Il délimite le domaine privé du domaine collectif ou du domaine public. Il peut accueillir des fonctions de protections d'épissures ou n'être qu'un point de passage. Pour les locaux individuels neufs, il est hautement recommandé qu'il soit matérialisé, procurant ainsi un point de flexibilité pour le phasage éventuel des déploiements.

PFTHD (Plan France Très haut débit)

En février 2013, le Plan France Très haut débit lancé par le gouvernement remplace le Programme National Très haut débit initié en juin 2010 qui visait à couvrir l'ensemble du territoire national en très haut débit d'ici 2025. L'objectif du plan gouvernemental était d'atteindre le THD pour tous en 2022, dont au moins 80% via la technologie FttH. En 2020, le gouvernement a défini un nouvel objectif de généralisation de la fibre optique sur tout le territoire à l'horizon 2025. Depuis 2020, le pilotage du PFTHD est assuré par l'ANCT.

Pistonnage (*)

Mouvements longitudinaux relatifs entre gaine, modules, fibres, et autres constituants d'un câble aérien, liés aux contraintes mécaniques (traction) d'origine climatique (vent, neige, givre...) exercées sur le câble installé. Ces contraintes peuvent engendrer un allongement temporaire de la gaine provoquant un recul irréversible des modules, fibres et autres constituants dans la gaine. Ce recul peut générer des tensions sur les fibres optiques, plus particulièrement au niveau des boîtes de raccordement.



P

PIT (Plan ITinéraire)

C'est l'un des éléments de la documentation préalable d'Orange voulue par l'Arcep afin de permettre aux opérateurs alternatifs et aux aménageurs d'accéder à la meilleure information disponible sur l'état probable, effectif ou prévisionnel des infrastructures de génie civil d'Orange. Le PIT recense ainsi les cheminements du génie civil du réseau cuivre de l'opérateur historique. Au format info-géographique, il est disponible et s'achète après d'Orange à l'échelle communale. Le PIT enrichi comprend, en plus du génie civil, les linéaires de câbles commandés et déployés par les opérateurs.

Plan collèges numériques

Instauré sous la présidence de François Hollande ce plan visait à équiper massivement et individuellement les collégiens en terminaux informatiques mobiles. Son financement s'est arrêté en 2018.

PM (Point de Mutualisation) (*)

Point d'extrémité d'une ou de plusieurs lignes au niveau duquel la personne établissant ou ayant établi dans un immeuble bâti ou exploitant une ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique donne accès à des opérateurs à ces lignes en vue de fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals correspondants, conformément à l'article L. 34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

POC (Proof Of Concept)

Une preuve de concept (en traduction littérale) est la mise en œuvre concrète d'une idée, d'une procédure, d'un produit, service ou logiciel. Dans une démarche d'innovation, cette étape expérimentale se déroule sur un temps court, avec des moyens humains et financiers limités afin de démontrer sa faisabilité.

POE (Power Over Ethernet - Alimentation électrique par câble Ethernet)

Cette technologie permet de véhiculer simultanément, sur un câble réseau Ethernet (RJ45) de catégorie 5 minimum, des paquets de données IP et une tension électrique afin d'alimenter des téléphones IP, des caméras de vidéosurveillance, des bornes WiFi... Elle permet de limiter le câblage en courant fort à l'intérieur des bâtiments et de rendre les appareils connectés indépendants du réseau électrique.

Point d'aboutement

Point intermédiaire entre le point de mutualisation (PM) et le point de branchement optique (PBO). Notion employée par Orange dans son offre de co-investissement qui ne correspond à aucune définition réglementaire.

Point de pénétration (*)

Point d'entrée des câbles dans le bâtiment.

Point-à-point (*)

Technologie de déploiement d'un réseau en fibre optique selon laquelle chaque logement est relié au NRO par une fibre de bout en bout.

PON (Passive Optical Network) ou point-à-multipoints (*)

Technologie de déploiement d'un réseau en fibre optique selon laquelle une fibre unique partant du NRO permet de desservir plusieurs logements (par exemple jusqu'à 64), par réplication du signal via des coupleurs.

PPP (Partenariat Public Privé)

Mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Procédure curative visant à réparer les dégâts causés par un sinistre. C'est un processus de reprise rapide d'activité qui intervient après une interruption.

PRAM (Point de Raccordement d'Antenne Mobile)

Point de terminaison du câblage provenant du BRAM (Boîtier de Raccordement d'Antenne Mobile). Il est implanté dans le BRAM et peut être assimilé à une PTO pour le FttH.



P

PRDM (Point de Raccordement Distant Mutualisé) (*)

Point de livraison de l'offre de raccordement distant prévue par l'article 3 de la décision n° 2010-1312.

Pré-raccordement

Raccordement à un réseau FttH réalisé par un RIP (le délégant ou son délégataire) indépendamment de la souscription à un abonnement FttH par le bénéficiaire.

Préemption (*)

La préemption consiste pour un opérateur d'infrastructure [FttH] à déclarer un projet de déploiement sur un territoire avec notamment pour effet de dissuader d'autres acteurs de déployer leurs propres réseaux [FttH] sur ce même territoire.

PRM (Point de Raccordement Mutualisé)

Dans le cas d'un accès à la sous-boucle locale en mono-injection, Orange propose la mise en place d'un point de raccordement mutualisé à proximité du sous-répartiteur. Le PRM accueille le répartiteur et les équipements actifs des opérateurs pour fournir un service haut débit.

Processus opérationnels

Ils représentent l'activité cœur de métier de l'opérateur : prise de commande, livraison, suivi des produits et services des clients sur le réseau de l'opérateur ou des réseaux tiers.

Prompt

Requête écrite décrivant la consigne donnée à un système d'intelligence artificielle afin que celle-ci génère les réponses et/ou le contenu attendus. Plus le prompt est adapté à la logique interne du système d'IA, plus le résultat correspondra aux attentes.

Provisioning

Consiste à fournir un service adapté aux besoins d'un client. Dans certains cas l'utilisateur peut même effectuer lui-même certaines opérations : on parle alors de « self-provisioning ». Au sens large, le provisioning est l'affectation plus ou moins automatisée de ressources à un utilisateur (poste de travail, téléphonie, CPE, box...).

PTO (Prise Terminale Optique) (*)

Socle de prise de communication présentant au moins un connecteur optique. Il s'agit de la prise située à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel sur laquelle est branché le boîtier de conversion opto-électronique. Les fonctions PTO et DTIO sont confondues en cas de prise unique.

Q

QoS+ (Qualité de Service améliorée) (*)

Qualité de service spécifique proposée par un opérateur d'infrastructures que les caractéristiques de la boucle locale optique mutualisée permettent d'offrir, au moins égale au seuil minimal retenu par l'Arcep pour sa définition des « accès de haute qualité du segment terminal » dans le cadre de ses analyses de marché, correspondant à une « garantie de temps de rétablissement inférieur ou égal à 10 heures ouvrées ».

R

Raccordement complexe

Raccordement non standard, nécessitant un processus et éventuellement des financements spécifiques.

Raccordement distant mutualisé (ou lien PM-PRDM) (*)

Ensemble des chemins optiques entre le point de mutualisation et le point de raccordement distant mutualisé, qui peuvent être utilisés en vue de la fourniture de l'offre de raccordement distant prévue par la décision n° 2010-1312 de l'Arcep.



R

Raccordement final (ou branchement optique)

Opération consistant à installer et raccorder le câble de branchement optique jusqu'au logement ou local à usage professionnel, autrement dit entre le point de branchement optique (PBO) et le dispositif de terminaison intérieur optique (DTIO). Dans le jargon opérationnel, on parle de D3 (voir D1, D2, D3).

Raccordement long

Cas pour lequel le linéaire de câble à poser pour réaliser le raccordement client (segment PBO – PTO) est importante. L'Arcep considère que cela concerne les cas hors standard, pour lesquels ce linéaire est supérieure à 150 m (Synthèse des travaux et recommandations sur les modalités tarifaires des raccordements finals des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné du 28 juillet 2023).

Raccordement palier (*)

Cas particulier du raccordement final, lorsque le point de branchement optique est situé dans les étages d'un immeuble.

Raccordement standard

Tout raccordement classique d'un local en fibre optique dès lors que ce raccordement ne présente pas les caractéristiques d'un raccordement long ou complexe ou à la demande.

RàD (Raccordable à la Demande)

Local initialement non raccordable à la fibre optique, mais pouvant être rendu raccordable par l'opérateur d'Infrastructures (OI) sur demande d'un opérateur commercial (OC). Seul l'OC peut effectuer une telle demande à l'OI. Un client particulier ou professionnel ne peut s'adresser directement à l'OI pour demander à être raccordé.

RAN sharing (Radio Access Network sharing - Partage de réseau d'accès radioélectrique)

Le partage de réseau d'accès radioélectrique consiste en l'utilisation commune par les opérateurs d'équipements actifs et de leurs fréquences assignées. Dans le cadre du New Deal mobile, le RAN sharing 4G est l'une des cinq obligations des opérateurs. Ceux-ci devront équiper en 4G l'ensemble des points hauts du programme « Zones blanches - centres-bourgs », lancé dès 2003. 75% de ces points hauts déployés par la puissance publique devront délivrer un service 4G de qualité pour les 4 opérateurs mobiles d'ici 2020, le 100% étant fixé à 2022.

Référent numérique (ERUN et RUPN)

Le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports a mis en place des référents numériques au sein des écoles et établissements scolaires pour accompagner les équipes pédagogiques dans leurs usages du numérique. Dans le premier degré, les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN), sont placés sous l'autorité de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de leur circonscription et de l'IEN en charge du dossier numérique. Dans le second degré, le référent pour les Ressources et Usages Pédagogiques Numériques (RUPN) est nommé parmi l'équipe enseignante du collège ou du lycée. Il bénéficie pour ce faire d'indemnités de missions particulières ou d'un allègement du service.

Référentiels de l'Éducation nationale

Le numérique éducatif étant une compétence partagée, le ministère de l'Éducation nationale publie plusieurs référentiels afin d'harmoniser les cadres d'interventions : CARINE (Cadre de référence des services d'infrastructures numériques d'établissements scolaires et d'écoles), CARMO (Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile), WiFi (Référentiel sur la mise en place du WiFi en établissement et école), RTFS (Référentiel technique, fonctionnel et de sécurité permettant aux éditeurs et intégrateurs ENT de s'interfacer avec le Gestionnaire d'accès aux ressources). Ces référentiels spécifiques sont complétés par des référentiels nationaux (RGI, RGAA, RGS...).



R

Régie intéressée

Mode de gestion du service public dans lequel une collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. Traditionnellement, la collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation, ce qui fait peser sur elle le risque. Elle conserve un droit de regard important sur la gestion du service, le gérant n'étant qu'associé, et non concessionnaire. Le régieur s'engage à gérer le service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats ; il exploite les ouvrages construits par la personne publique mais n'en assume pas les risques. La régie intéressée est considérée comme une délégation de service public si la rémunération principale du régieur est « substantiellement liée aux résultats de l'exploitation ».

Régie simple

Dans la régie simple, la collectivité compétente assure avec son propre personnel la gestion du service (eau, transports, cantine, piscine, etc.). Elle procède à l'ensemble des dépenses et à leur facturation à l'utilisateur. Elle peut faire appel à des prestataires extérieurs mais les rémunère directement dans le respect du code des marchés publics. C'est un simple service de la collectivité. Il présente un caractère industriel et commercial et doit faire l'objet d'un budget spécifique.

Renater (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche)

Géré par un groupement d'intérêt public (GIP), ce réseau offre des services, dont le transit IP, destinés aux établissements éducatifs ou de recherche.

Répartiteur (*)

Équipement utilisé pour les fonctions de regroupement, de brassage et de distribution des câbles de télécommunications. Il est nommé de campus, de bâtiment, d'étage ou de logement selon sa localisation et sa fonction.

Répartiteur général

Dispositif permettant de répartir les fils de cuivre composant les lignes d'abonnés entre les câbles reliés au commutateur d'abonnés et dont la fonction est de regrouper plusieurs lignes sur un même câble de transport. Le répartiteur général est hébergé au niveau du NRA.

Répéteur de téléphonie mobile

Aussi appelé « amplificateur », le répéteur permet de renforcer le signal téléphonique mobile. Il capte ce signal grâce à une antenne extérieure, avant de l'amplifier puis de le diffuser dans son voisinage. En tant qu'équipement radioélectrique, il doit être conforme à la directive européenne du 16 avril 2014 « RED » et comporter un marquage CE. Son installation sans l'autorisation préalable des opérateurs concernés constitue une infraction à la législation en matière de radiofréquences. Cette infraction, qui peut provoquer des brouillages préjudiciables, peut conduire à une sanction pénale.

Réseau

Ensemble de matériels, y compris les canalisations, géré par un ou des opérateur(s)/distributeur(s) en amont du point de livraison permettant la distribution d'énergie électrique ou des services de communication.

Réseau de communication

Réseau transmettant des services de communication, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

Réseau indépendant

Réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs, en vue d'échanger des communications internes au sein de ce groupe (5° de l'article 32 du CPCE). Voir aussi GFU.

Réseau interne

Réseau de communications électroniques entièrement établi sur une même propriété, sans emprunter ni le domaine public - y compris hertzien - ni une propriété tierce.



R

Réseau ouvert au public

Tout réseau de communications électroniques établi ou utilisé pour la fourniture au public de services de communications électroniques ou de services de communication au public par voie électronique (4° de l'article 32 du CPCE).

Résilience

Capacité de résister aux conséquences d'une crise ou d'une agression et de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal, même si celui-ci est différent du fonctionnement précédent. Dans le domaine des télécoms, la définition correspond à la capacité d'un opérateur à assurer le retour à un fonctionnement normal des infrastructures qu'il opère et des services qu'il fournit dans le délai le plus court possible, à la suite de défaillances majeures de son réseau causant des dégradations et des interruptions de service.

Ressources numériques pour l'éducation

Les ressources numériques pour l'éducation désignent à la fois les manuels numériques et les exercices (logiciels) produits par des professionnels de l'édition pédagogique mais également un ensemble de ressources disponibles sur le web publiées par des non-professionnels de l'édition (enseignants, institutions, etc.). Les ressources numériques peuvent être gratuites ou payantes, financées par l'État (BRNE) ou par les collectivités (via les ENT, les ressources de manuels et de soutien scolaire). Myriaé, le portail national de présentation et de recherche de ressources numériques pour l'école, offre un service d'information pédagogique libre de consultation.

RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations)

Ce référentiel à forte dimension technique offre une traduction opérationnelle des critères d'accessibilité issus des règles internationales ainsi qu'une méthodologie pour vérifier la conformité à ces critères.

RGI (Référentiel Général d'Interopérabilité)

Cadre de recommandations référençant des normes et standards qui favorisent l'interopérabilité au sein des systèmes d'information de l'administration. Ces recommandations constituent les objectifs à atteindre pour favoriser l'interopérabilité. Elles permettent aux acteurs cherchant à interagir et donc à favoriser l'interopérabilité de leur système d'information, d'aller au-delà de simples arrangements bilatéraux.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données personnelles sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement européen renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant et s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 3 objectifs : renforcer les droits des personnes, responsabiliser les acteurs traitant des données, crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données. Le RGPD rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la protection des données (aussi appelé DPO pour Data Protection Officer) pour les autorités et organismes publics (par exemple, les ministères, collectivités territoriales, établissements publics).

RGS (Référentiel Général de Sécurité)

Référentiel destiné à sécuriser les échanges électroniques de la sphère publique. Pour une autorité administrative, appliquer le RGS permet de garantir aux citoyens et autres administrations que le niveau de sécurité de ses systèmes d'information est bien adapté aux enjeux et aux risques et qu'il est harmonisé avec ceux de ses partenaires.

RIP (Réseaux d'Initiative Publique)

Réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

RIP 1G et 2G

Les RIP de première génération visaient les zones blanches du haut débit, le dégroupage, et le très haut débit sur des réseaux FttO pour les entreprises et services publics. Ceux dits de deuxième génération remplacent la boucle locale cuivre par la fibre jusqu'à l'abonné.



R

RSSI (Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information)

Cet expert définit la stratégie de sécurité informatique au sein de son organisation. Il met en œuvre des solutions pour garantir la disponibilité et l'intégrité du système d'information comme de ses données. Il forme et informe tous les services. Il organise des exercices d'intrusion. Il s'implique dans les plans de continuité et de reprise d'activité qui ne se résument pour autant pas à un simple plan de secours informatique.

RTC (Réseau Téléphonique Commuté)

Réseau historique de téléphonie fixe dans lequel un poste d'abonné est relié à un commutateur par une paire de fils alimentée en batterie centrale intégrale (la boucle locale). Les commutateurs téléphoniques sont eux-mêmes reliés entre eux par des liens offrant un débit de 2 Mbit/s (Blocs Primaires Numériques, BPN) ou par des liaisons optiques PDH (Plesiochronous Digital Hierarchy) ou SDH (Synchronous Digital Hierarchy) plus performantes.

RTO (Répartiteur de Transport Optique)

Équipement passif constituant le point de départ de la BLOM : il accueille l'ensemble des câbles de transports en direction des SRO/points de mutualisation. Toujours localisé dans le NRO, le RTO est situé immédiatement en aval des équipements actifs des FAI proposant leurs services sur la BLOM (les équipements actifs en revanche peuvent être localisés en dehors du NRO, mais cela relève de l'exception).

S

SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique)

Elle fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir que chaque territoire soit couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

SCOPE (Service outillant la Circulation de l'Organisation Pédagogique de l'Etablissement).

Le service SCOPE mis en place par le ministère de l'Education nationale va permettre à des ayants droits, dont les collectivités territoriales, de récupérer les bons emplois du temps des bâtiments (collèges et lycées) qu'elles gèrent.

SDET - Schéma directeur des ENT

Le schéma directeur des ENT (SDET) pour l'enseignement scolaire est un document à destination des équipes enseignantes et des collectivités locales pour définir les services attendus dans les espaces numériques de travail et pour formaliser les préconisations organisationnelles, fonctionnelles et techniques. Sa version 6.3 a été éditée en juillet 2019. Le SDET n'est pas un document isolé, il s'articule avec d'autres référentiels qui précisent le contexte dans leur domaine respectif (référentiels CARINE, CARMO, WiFi...).

SDSL (Symmetric Digital Subscriber Line - Ligne d'abonné numérique à débit symétrique)

Technique d'accès de la famille DSL, qui permet de faire transporter des données à haut débit par un réseau (jusqu'à 2 Mbit/s avec une portée maximale de 2,4 km pour une ligne, avec possibilité de grouper plusieurs lignes en cas de disponibilité), et dont le débit en réception (download) est égal au débit en émission (upload).

SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

Instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le SDTAN définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle d'un département au moins. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur articulation avec les investissements privés.

SecNumCloud

Référentiel d'exigences élaboré et attribué par l'Anssi (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) qui vise à orienter les choix des organisations (entreprises ou collectivités) afin de leur permettre de disposer de garanties sur les compétences, la qualité et la sûreté des prestataires de services de l'informatique en nuage. Pour obtenir ce visa de sécurité, ces derniers doivent répondre à des critères stricts, en termes de localisation des infrastructures, de protection des données (conformité au RGPD), de protection des accès... La qualification peut être délivrée pour des services de type SaaS (Software as a Service), PaaS (Platform as a Service) et IaaS (Infrastructure as a Service).



S

SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement - ex-CGI)

Le SGPI (ex-CGI - Commissariat Général à l'Investissement) est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, du suivi du Grand plan d'investissement (GPI) et de la mise en œuvre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Il assure également l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement public, et la coordination du plan d'investissement européen (Plan Juncker). En charge de « France 2030 » depuis janvier 2022.

SI (Système d'Information)

Ensemble organisé de ressources (matériels, logiciels, personnels, données et procédures) qui permet de regrouper, classer, traiter et diffuser de l'information sur un environnement donné. Le SI se construit autour de processus « métier » et leurs interactions, et non simplement autour de bases de données ou de logiciels informatiques. Il coordonne, grâce à l'information, les activités de l'opérateur et lui permet ainsi d'atteindre ses objectifs.

SIG (Système d'Information Géographique)

Système d'information permettant d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement et diffusion de l'information géographique. La représentation est généralement en deux dimensions, mais un rendu 3D ou une animation présentant des variations temporelles sur un territoire sont possibles.

SLA (Service Level Agreement)

Document définissant le niveau de qualité de service et de performances (qualitatives et quantitatives) requis entre un prestataire et un client.

Slicing

Capacité d'offre de services différenciés, rendue possible par une fonction attendue (obligatoire à partir de 2023) de la 5G qui permet de découper un réseau en « tranches » afin d'allouer des capacités (faible latence, très haut débit, sécurité renforcée ou fiabilité des données) à des usages innovants dans de nombreux secteurs de l'économie comme l'industrie (suivi logistique d'un très grand nombre d'objets, multiplication des capteurs), la santé (opérations à distance en temps réel), l'automobile (communications ultra-fiables à très faible latence pour les véhicules) ou les médias (réalité augmentée).

SLR (Schéma Local de Résilience)

Document réalisé par les collectivités porteuses de projets de RIP, permettant d'identifier les risques propres du territoire concerné, d'évaluer les vulnérabilités des réseaux télécoms présents sur ce territoire, d'identifier les mesures en place pour y remédier, et de hiérarchiser les solutions d'investissements à mettre en œuvre. La Banque des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires ont choisi d'accompagner les collectivités dans leur démarche de réalisation d'un SLR. Cet accompagnement prend notamment la forme d'un guide détaillant les étapes structurantes dans son élaboration. Ce guide suggère également des pistes de réflexion, en présentant le cadre réglementaire en vigueur et en détaillant les responsabilités des structures impliquées. Des dispositifs d'accompagnement financier ont également été mis en place par la Banque des Territoires, pour la réalisation des schémas et le financement des actions de sécurisations des réseaux.

Small-cells (Petites cellules)

Les small-cells regroupent l'ensemble des types de BTS de plus petite portée que les macro-BTS : micro-cells, femtocells, pico-cells... Il s'agit de BTS de petite taille, à faible consommation électrique et visant des portées restreintes, de quelques mètres (pour les femtocells) à quelques kilomètres (micro-cells). Un dispositif réglementaire particulier facilite leur installation sur le mobilier urbain des collectivités.

Smart Grid

Réseau « intelligent » pour optimiser la production, la distribution et la consommation électrique.

Sous-boucle

Partie capillaire cuivre du réseau de communications électroniques d'Orange située entre les têtes de câble du sous-répartiteur (SR) et le point de terminaison du réseau (PTR).



S

Spectre des radiofréquences

Ressource rare essentielle aux missions régaliennes, à l'aménagement numérique des territoires et à tous les secteurs de l'économie. Des bandes de fréquences y sont affectées à des services (radiodiffusions sonore et télévisuelle, services mobiles aéronautique, terrestre, maritime ou par satellite, services fixes types faisceaux hertziens, radiolocalisation, radionavigation, radioastronomie, recherche spatiale, radioamateurs, etc.). Ces services sont liés à des « affectataires » chargés de gérer les bandes de fréquences sous leurs responsabilités. Une réglementation et des normes ont été élaborées pour assurer un accès équitable au spectre, favoriser un usage efficace du spectre et éviter les brouillages.

SPOF (Single Point Of Failure, en français : point de défaillance unique)

Représente un point qui peut être identifié dans une infrastructure ou une architecture donnée comme étant critique pour cette infrastructure dans le cas où celui-ci vient à défaillir (ex. tronçon d'un réseau où tout ou partie des flux vont passer sans avoir de chemin secondaire).

SR (Sous-Répartiteur)

Point de brassage du réseau cuivre généralement sous la forme d'une armoire installée sur la voie publique. Il dessert quelques dizaines à quelques centaines de lignes.

SRO (Sous-Répartiteur Optique)

Le SRO est le point de mutualisation (PM) au sens de la réglementation Arcep, qui assure l'hébergement des coupleurs optiques des FAI et le brassage de la BLOM de la zone arrière du SRO, pour chacun des logements ou locaux à usage professionnel desservis en FttH. Il s'agit le plus souvent d'une armoire de rue, mais le SRO/PM peut prendre la forme d'une baie ou d'un Shelter selon les configurations. Il est généralement situé au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques. Par convention, il est rattaché à un unique NRO.

Superposition inefficace (*) (ou doublonnement)

Une superposition inefficace de réseaux consisterait pour un opérateur d'infrastructure à déployer un second réseau à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) alors qu'un premier réseau est déployé ou en cours de déploiement par un autre opérateur d'infrastructure sur tout ou partie d'une même maille de déploiement, autrement dit sur une même zone arrière de point de mutualisation.

T

TBI / TNI (Tableau Blanc Interactif / Tableau Numérique Interactif)

Tableau blanc tactile (stylet ou doigt) associé à un ordinateur et un vidéoprojecteur. Les interventions de l'utilisateur sur le tableau blanc sont transmises à l'ordinateur à l'instar des actions qui peuvent être exécutées à l'aide de la souris.

Territoire intelligent ou Territoire durable et connecté

Pour optimiser son fonctionnement et accompagner la transition écologique, un territoire intelligent et durables'appuie sur un écosystème d'objets connectés et de services numériques sobres, la remontée, le stockage, la visualisation, l'analyse, le partage et la protection des données (Open data, RGPD) via des réseaux fixes et mobiles (FttH, LPWAN, 5G...) et des infrastructures sécurisées (Datacenters...), peu gourmands en énergie. Afin de produire des biens communs, il coordonne les acteurs publics et privés (entreprises, citoyens, associations, administrations...) au moyen d'une organisation mutualisée et d'une gouvernance locale, participative et transparente (numérique éthique). Il favorise ses mutations en sensibilisant sa population (tiers lieux...) et en tenant compte de leur acceptation sociale comme de leur impact environnemental (numérique responsable). Ce concept de territoire intelligent est à la fois l'extension et la traduction de la notion marketing de Smart city (IBM, 2004).



T

TETRA (Terrestrial Trunked Radio)

Norme de l'Institut Européen des Normes de Télécommunications (ETSI). Ces réseaux privés se différencient des systèmes publics de téléphonie mobile tels que le GSM ou l'UMTS grâce notamment à la rapidité d'établissement des communications ainsi que des appels prioritaires et de groupe. Les réseaux de radiocommunications professionnelles numériques à la norme TETRA ont été déployés dans une soixantaine de pays. Ces systèmes radio voix et données, à ressources partagées, sont destinés aux équipes de sécurité (Police, pompiers, ambulances), aux collectivités publiques, aux sites industriels ou à tout autre groupe fermé d'utilisateurs.

THD (Très Haut Débit)

Technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'Arcep. À noter que l'Autorité a modifié sa précédente définition (50 Mbits/s en débit descendant) à l'occasion de la publication des chiffres du 3^{ème} trimestre 2012, afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020 (« ... sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à Internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s »).

THD Radio

Solution technique hertzienne basée sur un réseau dédié à une desserte THD fixe, permettant d'apporter via une antenne posée à l'extérieur du bâti et reliée à une box spécifique des débits supérieurs à 30 Mbit/s sans limite de données échangeables.

Tiers-lieu

Terme générique qui regroupe différents types d'espaces partagés à mi-chemin entre le foyer et le bureau en entreprise. Coworking, FabLab, hackerspace : les tiers-lieux permettent au grand public (citoyens, associations, entreprises) de découvrir des innovations, concevoir et réaliser des projets ou encore s'informer sur le monde du numérique. Voir aussi EPN, Fab Lab, France services.

Tiroir optique (*)

Équipement pouvant contenir un panneau de connecteurs, des coupleurs, des épissures et pouvant être installé en baie.

TNRBF (Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences)

Le tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF) précise les services auxquels les affectataires (administrations de l'État et autorités administratives indépendantes) ont accès en vue de l'accomplissement de leurs missions. L'ANFR est responsable de l'élaboration du TNRBF, dont la version à jour est disponible sur son site.

TNT (Transformation Numérique des Territoires)

Programme lancé par l'État et les associations d'élus à l'occasion de la 2^{ème} Conférence nationale des territoires le 14 décembre 2017, et remplaçant depuis mai 2021 le programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale (DcANT) 2018-2020. Ce cadre s'accompagne de nouvelles exigences : des actions concrètes, un copilotage entre État et associations d'élus pour des livrables émanant d'acteurs opérationnels. Un certain nombre de groupes projets (GP) sont copilotés, à l'image de celui sur la cybersécurité, pris en charge par l'Avicca.

Transport optique

Infrastructure optique située entre un NRO et les points de mutualisation (PM). Dans le jargon opérationnel, on parle de D1 (voir D1, D2, D3).

U

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)

C'est l'une des technologies de téléphonie mobile de troisième génération (3G) européenne.



V

VDSL2

Technologie sur paire de cuivre permettant un débit moyen de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant à une distance de 700 m. Évolution de la technologie ADSL2+, la VDSL2 Vectoring améliore les performances de 50 % mais est incompatible avec le dégroupage.

VLAN (Virtual Local Area Network - Réseau Local Virtuel)

La mise en place de VLAN permet de segmenter sur un même réseau physique plusieurs réseaux virtuels dits « logiques » et donc de séparer les données accessibles selon l'utilisateur final.

VOIP (Voice Over IP)

La voix sur IP, ou VOIP, est une technique qui permet de communiquer par la voix sur des réseaux compatibles IP, qu'il s'agisse de réseaux privés ou d'Internet, filaires (câble/ADSL/optique) ou non (satellite, WiFi, GSM). Cette technologie est notamment utilisée pour supporter le service de téléphonie sur IP (TOIP pour Telephony Over Internet Protocol).

Voix sur WiFi

Dans les zones où les couvertures mobiles sont faibles ou inexistantes, il est possible de passer des appels vocaux et d'échanger des SMS en se connectant au WiFi, sans nécessiter d'accord préalable de la part des opérateurs. Il suffit de disposer d'un accès internet fixe haut débit, d'un téléphone et d'un forfait mobile compatibles (liste tenue à jour sur les sites des opérateurs).

VoLTE (Voice over Long-Term Evolution)

La technologie VoLTE permet d'émettre ou de recevoir les appels ou SMS/MMS avec un téléphone mobile directement via le réseau 4G ou 5G de son opérateur mobile. Sans la VoLTE, le smartphone bascule automatiquement sur le réseau 2G ou 3G pendant les appels. La VoLTE offre une qualité HD des appels vocaux et un temps de connexion réduit.

VoWiFi (Voice over WiFi)

Technologie permettant de faire transiter les appels vocaux et SMS sur l'ensemble des réseaux WiFi. Ce procédé, qui permet notamment d'accéder à ces services hors zones de couverture par les réseaux mobiles, nécessite toutefois de disposer d'un terminal compatible, utilisé sur le réseau d'un opérateur offrant cette fonctionnalité.

VPI (Vidéo-Projecteur Interactif)

Relié à un ordinateur, le VPI rend n'importe quelle surface interactive, via l'utilisation d'un stylet ou des doigts, grâce à une focale ultra-courte et un capteur infra-rouge. Comparativement aux TBI/TNI, il ne nécessite pas de disposer d'un tableau spécifique. On parle aussi plus largement de SPI (Système de Projection Interactif).

VPN (Virtual Private Network - Réseau Privé Virtuel)

Un VPN permet l'échange sécurisé de données sur un réseau IP entre 2 terminaux. Il existe plusieurs technologies, notamment : le cryptage (IPSec : Internet Protocol Security), l'isolement des données (MPLS : MultiProtocol Label Switching). Ces différentes technologies n'offrent pas le même niveau de service.

W

WDM PON (Wavelength Division Multiplexing PON)

Type de réseau optique passif non standardisé, utilisant différentes longueurs d'ondes pour séparer les flux sur une même infrastructure physique.

WiFi (Wireless Fidelity)

Ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11. Un réseau WiFi permet de relier sans fil plusieurs équipements électroniques (antennes, ordinateurs, téléphones, routeurs, décodeurs Internet, etc.) au sein d'un réseau de communications électroniques afin de permettre la transmission de données entre eux.



W

WiMAX (Worldwide interoperability for Microwave Access)

Label de certification d'interopérabilité entre équipements de différents fournisseurs de technologie de diffusion hertzienne soutenant le standard IEEE 802.16.

Z

ZAPM (Zone Arrière de Point de Mutualisation)

Les points de mutualisation en dehors des zones très denses se situent toujours hors de la propriété privée et regroupent les lignes à très haut débit en fibre optique d'immeubles bâtis. L'ensemble des immeubles bâtis reliés, effectivement ou potentiellement, à ce point de mutualisation, forme une zone géographique continue qui constitue la zone arrière d'un point de mutualisation.

ZAPM cible

Zone arrière de point de mutualisation sur laquelle un opérateur envisage de déployer à brève échéance du FttH. L'Arcep souhaite dans son projet de recommandation que des « travaux tangibles de déploiement » puissent être observés dans les 12 mois suivant la fin de la consultation.

ZAPM cohérentes potentielles

Il s'agit des zones arrières de point de mutualisation (ZAPM) qui ne sont présentées par un opérateur que pour compléter la partition à une maille supérieure d'une ou plusieurs ZAPM cibles. Les différentes ZAPM doivent compter au total au moins 1 000 locaux voisins.

ZC1, ZC2 ou ZC3 (Zone Cuivre 1, 2 ou 3)

Zones réglementaires délimitées par l'Arcep pour les tarifs des offres de gros activées d'Orange sur le réseau cuivre à destination des professionnels. La zone cuivre 1 (ZC1) correspond à l'ensemble des zones arrières de NRA dégroupées, depuis au moins 7 ans, par au moins un opérateur tiers ; la zone cuivre 2 (ZC2) correspond aux zones arrières dégroupées depuis moins de 7 ans ; et la zone cuivre 3 (ZC3) correspond aux secteurs où Orange est le seul opérateur à proposer des offres bitstream cuivre spécifiques entreprises. En ZC1, le tarif est libre ; en ZC2, Orange doit pratiquer des tarifs de « non-éviction », et en ZC3, les tarifs d'Orange sont orientés vers les coûts. L'Arcep revoit le découpage de ces 3 zones annuellement.

ZF1 ou ZF2 (Zone Fibre optique)

Zones réglementaires délimitées par l'Arcep pour les tarifs des offres de gros activées d'Orange sur le réseau en fibre dédiée à destination des professionnels (FttO ou BLOD). En zone fibre optique dédiée 1 (ZF1), où la concurrence sur le marché professionnel a atteint un degré jugé satisfaisant par l'Arcep, les tarifs d'Orange sont libres. En ZF2, Orange doit pratiquer des tarifs de « non-éviction » en vue de permettre à un opérateur concurrent efficace de construire sa propre infrastructure ; le régulateur impose également une obligation de non-excessivité des tarifs là où la concurrence est quasi nulle.

ZIIP (Zone d'Intention d'Investissement Privé en FttH)

Zone déclarée par au moins un opérateur privé dans le cadre de l'appel à manifestations d'intentions d'investir (AMII) de janvier 2011 par le Commissariat général à l'investissement (CGI).

ZLIN (Zone Logements Immeubles Neufs)

Programme initié par Orange consistant à substituer la pose de cuivre par de la fibre dans les lotissements d'immeubles neufs.

ZMD (Zone Moins Dense)

Communes situées hors de la zone très dense (ZTD) définie par l'Arcep, où la mutualisation de la partie horizontale des réseaux FttH est recherchée par des mesures encadrant un accès ouvert à cette partie du réseau.



Z

Zone de couverture limitée

Il s'agit d'un des 4 niveaux d'évaluation détaillés dans les cartes de couverture sur l'outil cartographique monreseau.fr publiées par l'Arcep depuis mars 2017. Dans ces zones, selon l'observatoire de l'Arcep, « vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments ».

Zone dentelle ou ZIT (Zone d'Intersection Technique)

Espace infra-communal habité situé en limite de plusieurs zones de déploiements (par exemple entre une zone AMII et une zone RIP ou entre deux zones RIP déployées par des collectivités différentes) pour lesquelles la desserte et le raccordement FttH des locaux peut être bien moins onéreux à réaliser depuis le réseau FttH d'un opérateur n'ayant initialement pas en charge le déploiement sur cette commune.

Zone fibrée

Statut qui peut être attribué pour des plaques FttH de bonne maturité (complétude des déploiements, qualité d'exploitation...) et permettant de déclencher des mesures devant théoriquement accélérer la migration du cuivre vers la fibre (aide au raccordement final, arrêt des nouveaux raccordements d'immeuble en cuivre...). Institué par l'article L. 33-11 du CPCE (loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques), ce statut a été modifié et complété par la loi pour une République numérique et a été précisé par l'arrêté du 6 décembre 2018. Le statut de zone fibrée est susceptible d'être obtenu « dès lors que l'établissement et l'exploitation d'un réseau en fibre optique ouvert à la mutualisation sont suffisamment avancés pour déclencher des mesures facilitant la transition vers le très haut débit » (décision de l'Arcep du 27 juillet 2017).

ZTD (Zone Très Dense)

Communes dont la liste est définie dans l'annexe I de la décision n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'Arcep, modifiée par la décision 2013-1475 du 10 décembre 2013. Elles sont définies comme les communes à forte concentration de population, pour lesquelles, sur une partie significative de leur territoire, il est économiquement viable pour plusieurs opérateurs de déployer leurs propres infrastructures, en l'occurrence leurs réseaux de fibre optique, au plus près des logements.



Et pour aller plus loin :

- La version actuelle du recueil (v10 du 21/07/2022) : https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1667866770/reprise/dossiers/fibre/CE_recueil_specification_ZMD_V10.pdf
- Les travaux du comité d'experts Fo : <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-travaux-du-comite-dexperts-fibre.html>
- Le 6^{ème} cycle d'analyses de marchés (2020 - 2023) : <https://www.arcep.fr/la-regulation/tableau-synthetique-des-analyses-de-marches.html>

A

AAF
Adduction
ADSL
Affermage
AMDAC
AMEL
AMII
ANCT
ANFR
Arbre PON
Arcep
Atelier Territoires connectés
Attaque DDos
Automation/automatisation

B

Backhaul
BAN
Banque des Territoires
BATX
Beamforming
Bigramme
Bitstream
Blockchain
BLOD
BLOM
BLR
Boucle locale cuivre
BPE
BRAM
Branchement optique
Brouillage
BTS
Bundle
BYOD

C

Campus Cyber
CDC
Cerema
CERT
CGCT
Chatbot
Churn
Classe mobile
Client léger
Cloud computing
Cobotique
Cohésion numérique
Collectivité territoriale
Colonne montante
Complétude
Concession
Conseiller numérique
Contrôle du spectre
CPCE
CPE
CPEP
CPL
CPSD
CREM
CRI
CRSN
Commission de suivi locaux d'aménagement numérique

C

CSU
Cybermalveillance.gouv.fr
Cybersécurité

D

D1, D2, D3
DAN ou DRANE
DANE
DAS
Data Center
Data Lake
Data Warehouse
Desserte optique
DGCL
DGE
DINUM
DNE
DOCSIS 3.0
Doctrines techniques, doctrine du numérique
Doublonement
DSLAM
DSP
DTIO

E

Écrémage
Edge computing
EdTech
EduConnect
EIM
Engagements L. 33-13
ENT
EPLE
EPN
Ethernet
ETIC
Extinction du cuivre

F

Fab Lab
FAI
FANT
FEADER
FEDER
Femtocell
Fermeture commerciale
Fermeture technique
FMC
FNE
France Services
FranceConnect
FSN
FttE
FttH
FttH pro
FttLA
FttO
4G fixe
5G
5G NR

G

GAFAM
GAPD
GAR
Gel commercial
GFU
GIP
GPON
GraceTHD
GRACO
GTB
GTI
GTR

H

Hackathon
HFC
Hyperviseur

I

Intelligence artificielle (IA ou AI)
Intelligence artificielle générative (IAG ou GAI en anglais)
Illectronisme
IMS
Inclusion numérique
INE
INR
Internet des Objets
IP
IPE
IRIS
IRU

J

J3M
Jumeau numérique

K

KROE

L

LAN
LEINA
LFO
LiFi
Littératie numérique
Local
Local raccordable dès autorisation
Local raccordable sur demande
Logement abonné
Logement adressable
Logement bloqué
Logement couvert
Logement éligible
Logement éligible mutualisé
Logement programmé
Logement raccordable
Logement raccordé
LPWAN
LTE

M

M2M
Macro-cell
MCD
MCO
MeD
Micro-cell
Mission France Mobile
Mission Société Numérique
Mode OI
Mode STOC
Mode STOIC
Montée en débit
MTBF
MVNO
MxM (MCM/MDM/MAM)

N

New Deal mobile
NGA
NOC
NRA
NRA-MeD
NRA-xy
NRA-ZO
NRO

O

Objet connecté
OC
OCEN
ODR
Offre de raccordem. distant
OI
OIV
OLT
ONT
Open Data
Opérateur
OPPBTP
OPSN
OTT
Overbuilding

P

Partie terminale
PBD
PBO
PC
PCA
PDO
PFTHD
Pistonnage
PIT
Plan collèges numériques
PM
POC
POE
Point d'aboutement
Point de pénétration
Point-à-point
PON
PPP
PRA
PRAM
PRDM
Pré-raccordement

P

Préemption
PRM
Processus opérationnels
Prompt
Provisioning
PTO

Q

QoS+

R

Raccordement complexe
Raccordement distant mutualisé
Raccordement final
Raccordement long
Raccordement palier
Raccordement standard
RàD (Raccordable à la Demande)
RAN sharing
Réfèrent numérique
Référentiels de l'EN
Régie intéressée
Régie simple
Renater
Répartiteur
Répartiteur général
Répéteur de téléphonie mobile
Réseau
Réseau de communication
Réseau indépendant
Réseau interne
Réseau ouvert au public
Résilience
Ressources numériques pour l'éducation
RGAA
RGI
RGPD
RGS
RIP
RIP 1G et 2G
RSSI
RTC
RTO

S

SCORAN
SCOPE
SDET
SDSL
SDTAN
SecNumCloud
SGPI
SI
SIG
SLA
Slicing
SLR
Small-cells
Smart Grid
Sous-boucle
Spectre des radiofréquences
SPOF
SR
SRO
Superposition inefficace

T

TBI / TNI
Territoire intelligent ou Territoire durable et connecté
TETRA
THD
THD Radio
Tiers-lieu
Tiroir optique
TNRBF
TNT
Transport optique

U

UMTS

V

VDSL2
VLAN
VOIP
Voix sur WIFI
VoLTE
VoWiFi
VPI
VPN

W

WDM PON
WIFI
WiMAX

Z

ZAPM
ZAPM cible
ZAPM cohérentes potentielles
ZC
ZF1 ou ZF2
ZIIP
ZLIN
ZMD
Zone de couverture limitée
Zone dentelle ou ZIT
Zone fibrée
ZTD



Glossaire de l'aménagement numérique
novembre 2024

réalisé par

avicca



L'Avicca autorise l'exploitation des textes de ce document à des fins non commerciales à condition qu'ils soient redistribués sous une licence identique. Les entrées suivies d'un astérisque reprennent la terminologie officielle de l'Arcep.